



HAL
open science

Négation et grammaticalisation en latin

Michèle Fruyt

► **To cite this version:**

Michèle Fruyt. Négation et grammaticalisation en latin. Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina), 2008, 1. hal-03528301

HAL Id: hal-03528301

<https://hal.science/hal-03528301v1>

Submitted on 17 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Négation et grammaticalisation en latin

Michèle FRUYT¹
(Université de Paris IV-Sorbonne)
michele.fruyt@paris-sorbonne.fr

0. INTRODUCTION

0.1. Pourquoi la négation? Le rôle de la négation dans les études linguistiques sur la grammaticalisation

La négation joua un rôle fondateur dans les études sur la grammaticalisation, aussi bien au moment de la création de ce concept par A. Meillet que plus tard, dès le début des années 80, lorsque la grammaticalisation commença à s'insérer dans les préoccupations des linguistes², au point de devenir un thème d'une extrême productivité, depuis au moins 15 ans, chez les linguistes de toutes les langues³.

La question de la négation est actuellement remise à l'honneur en typologie et récemment, au colloque international de typologie (ALT – 7, Paris, septembre 2007), toute une section lui était consacrée. Dans cette section, cependant, le latin ne fut pas évoqué, même dans les très riches communications qui traitaient du renouvellement cyclique de la négation à travers les langues et dans de nombreuses familles de langues⁴.

0.2. Dessein et contenu du présent article

Nous souhaiterions, de ce fait, dans le présent article, décrire des faits de grammaticalisation observables à propos des lexèmes et morphèmes négatifs du latin. Ceci devrait contribuer à permettre, par la suite, de déterminer la place du latin parmi les nombreuses langues qui sont actuellement l'objet d'étude de la typologie.

Nous distinguerons, dans un premier temps, deux types de formation des lexèmes négatifs : l'incorporation d'un lexème dans la négation (§1), phénomène fondamental bien représenté dans les langues

¹ Article tiré de l'exposé fait lors de l'atelier "La négation en latin et en français" du GDR 2650 "Linguistique latine" et du centre Alfred Ernout (composante de l'EA 4080 "Linguistique et lexicographie latines et romanes"), le 6 octobre 2007 (Paris 4, Sorbonne).

² Sous l'impulsion de Ch. LEHMANN : voir en particulier 1985.

³ W. CROFT 1991.

⁴ E. VAN GELDEREN 2008.

indo-européennes, et un phénomène plus localisé et de moindre envergure : la lexicalisation d'une négation comme constituant d'une lexie verbale (§2). Nous aborderons ensuite les faits latins sous l'angle de l'affixalisation, le critère principal étant le changement graduel de statut morphématique et morphologique pour les éléments lexicaux et morphologiques (§3).

Si, dans les trois premiers paragraphes, nous traiterons du devenir en latin de i.-e. **ně*, de lat. *nōn* et des lexèmes latins de négation spécifiques qui sont rattachés à **ně* et à *nōn*, dans le paragraphe suivant, c'est l'autre négation du latin, *nē* avec *e* long, la négation dite "prohibitive" qui sera sur la sellette. Nous évoquerons les relations entre négation prohibitive et grammaticalisation, pour décrire notamment la formation d'une négation prohibitive par grammaticalisation et transcatégorisation à partir d'un élément verbal (§4).

Nous terminerons en évoquant rapidement d'autres faits de grammaticalisation observables en latin, de nature variée (§5), et qui pourraient faire l'objet d'études approfondies ultérieures à propos de l'interface entre négation et subordination, négation et coordination. Nous citerons des cas où des éléments de relation en position de préfixes sont grammaticalisés en morphèmes négatifs.

1. L'INCORPORATION D'UN LEXÈME DANS UNE NÉGATION

Le latin offre à l'observation des linguistes un phénomène bien illustré dans plusieurs langues indo-européennes : la formation d'un lexème négatif – négation standard ou lexème spécifique – grâce à l'incorporation d'un autre lexème postposé dénotant l'entité la plus petite possible dans un domaine d'expérience particulier. On parle, en termes de logique, de la "négation de l'infime scalaire"⁵.

L'histoire de ces termes résulte du raisonnement selon lequel, s'il y a absence d'une entité considérée comme infiniment petite dans un certain domaine d'expérience et même absence de la plus petite entité connue et concevable, il y a nécessairement absence de toute entité et donc il y a ce que l'on pourrait appeler, selon le modèle mathématique, "l'ensemble vide" ou bien "l'absence absolue". L'emploi linguistique de la négation correspond ici à la dénotation d'une absence, puisque la négation porte sur une entité et non sur un procès.

Ce schéma implique une grammaticalisation du lexème dénotant l'entité la plus petite possible, l'infime scalaire, et son incorporation dans le lexème négatif initial, qu'il vient renforcer. Il le renforce d'abord sémantiquement et formellement, puis seulement formellement lorsque le lexème incorporé est devenu un constituant de lexème, qui a perdu une partie de ses sèmes ou bien même tous ses sèmes.

⁵ Pour cette notion à propos du latin : A. ORLANDINI 2001.

Dans plusieurs de ses lexèmes négatifs, le latin illustre donc un phénomène bien connu des linguistes en ancien-français et en français moderne, où il constitue, en réalité, un renouvellement cyclique des faits latins.

Il convient, dans un premier temps, d'analyser les données du français (§ 1.1) d'un point de vue morphologique, morphématique et sémantique, afin d'être mieux armé, ensuite, pour décrire les faits latins (§ 1.2. pour la négation standard, § 1.3. pour les négations spécifiques).

1.1. La négation du français

1.1.1. A. Meillet et fr. *ne ...pas*

L'exemple de grammaticalisation le plus frappant cité par Antoine Meillet⁶ est celui de la négation de l'ancien-français : *ne ... pas, ne ... point, ne ... mie, ne ...goutte*, où la négation héritée *ne* antéposée au verbe fut "renforcée" par un second élément séparé d'elle par le verbe et postposé au verbe : *pas, point, mie, goutte*.

Ces éléments sont issus de la grammaticalisation de substantifs de valeur sémantique lexicale, dénotant respectivement un pas, un point, une mie (miette), une goutte, etc., c.-à-d. des entités concrètes sensibles, cognitivement proches de l'être humain, et qui ont pour point commun d'être perçues, dans leur communauté linguistique, comme des entités de très petite dimension et même les entités les plus petites accédant à la connaissance de l'homme dans son expérience quotidienne.

1.1.2. Une négation renforcée sémantiquement et phonétiquement

Ce type de tournure doit correspondre, à l'origine, à une négation renforcée par rapport à la négation standard non marquée, puisqu'il s'apparente à une litote (au sens large de angl. *understatement*) : on dit le moins pour signifier le plus. Mais il finit par être banalisé en devenant la négation non marquée, productive et usuelle et donc incontournable.

1.1.3. Perte progressive de valeur sémantique concrète jusqu'à la désémantisation

On perçoit bien en ancien et en moyen-français la progression de la grammaticalisation : dans un premier temps, ces lexèmes continuent à avoir un certain nombre de sèmes et une certaine valeur sémantique, puisqu'ils sont sélectionnés en fonction de la classe sémantique du verbe ou de l'événement dénoté. Ainsi *goutte* se trouve-t-il principalement avec un verbe "voir".

Mais ils perdent ensuite progressivement leur valeur lexicale, tandis que l'éventail des possibilités se réduit essentiellement à *ne ... pas* et

⁶ A. MEILLET 1912 et 1921 ; M. FRUYT 2005.

ne...point. Du point de vue de la théorie de la grammaticalisation, diminuer le nombre des variations possibles d'une tournure, c'est réduire la liberté et l'autonomie de la tournure et donc augmenter son degré de figement et de grammaticalisation.

On assiste alors à une dé-sémantisation totale lors de l'incorporation de l'ancien lexème (*pas, point*).

1.1.4. Un type de grammaticalisation particulier : l'incorporation

Le type de grammaticalisation réalisé ici correspond à une incorporation, puisqu'on part d'une négation (fr. *ne*) et qu'on arrive également à une négation (fr. *ne ...pas*) : la fonction morpho-syntaxique n'a donc pas changé dans la transformation et il n'y a pas eu de trans-catégorisation. La négation ancienne s'est simplement "étoffée" et elle fut formellement "renforcée" au plan du signifiant. Les anciens lexèmes (*pas, point*) furent incorporés dans un "morphème discontinu", un ensemble fonctionnel contenant deux éléments disjoints, dont ils étaient seulement le second élément dans le fil de l'énoncé. L'ensemble fonctionne désormais globalement comme un seul lexème et c'est un lexème négatif, au même titre que l'ancien *ne*.

Il s'agit aussi d'un type particulier de formation des mots : la formation par agglutination, c.-à-d. la soudure entre des éléments sur la chaîne syntagmatique.

1.1.5. L'ensemble des traits présents caractéristiques d'une grammaticalisation

On peut faire la liste des propriétés qui assignent à cette situation linguistique les caractères d'une grammaticalisation :

1°) il y a formation d'un lexème négatif, donc d'un lexème grammatical, puisque les lexèmes négatifs font partie des lexèmes grammaticaux ;

2°) on assiste à une grammaticalisation de l'élément lexical dénotant la plus petite entité possible (l'infime scalaire). Elle se manifeste de plusieurs manières :

2.a) le lexème subit une dé-sémantisation, d'abord partielle, puis, éventuellement, complète ;

2.b) il est le siège d'une baisse dans la hiérarchie des unités linguistiques : on y observe la perte du statut de lexème (morphème

“libre”) et sa réduction au statut de morphème “lié” (constituant de lexème)⁷. Fr. *ne ... pas* est un morphème discontinu.

1.1.6. Les causes du processus

Lorsqu'on s'interroge sur les raisons linguistiques d'un tel processus, on peut légitimement se demander si les phénomènes phonétiques, phoniques, articulatoires, auditifs n'ont pas joué ici un rôle déterminant.

Quand on parle de “renforcement” de anc.-fr. *ne* par *pas*, il s'agit, certes, peut-être à l'origine d'un renforcement au plan sémantique si *ne ...pas* est une négation plus forte que *ne* ; mais cette négation fut soumise à un changement d'emploi et le résultat final, au terme du processus de grammaticalisation, correspond seulement à un renforcement du signifiant.

Aussi le processus a-t-il pu avoir pour but de donner davantage de matière et de substance phonique à un morphème d'une extrême importance dans la langue et qui devait, de ce fait, être “opérationnel”, c.-à-d. clairement identifiable et repérable à l'oreille pour l'auditeur. Il devait nécessairement être un bon support pour des oppositions distinctives clairement perçues, et être aussi d'une articulation facile du point de vue du locuteur. De ce point de vue phonique et phonétique, les anciens substantifs *pas*, *point*, *mie*, *goutte* sont devenus de simples adjuvants formels dans les négations qu'ils ont contribué à former.

1.1.7. La représentativité du phénomène dans les langues i.-e.

Cet exemple de la négation du français est souvent considéré comme prototypique pour illustrer la grammaticalisation parce qu'on s'accorde à y reconnaître le passage d'un lexème de sens lexical à un constituant de lexème dans le cadre de la formation d'un morphème grammatical, bref le passage du lexical au grammatical.

Mais ce processus est également bien attesté dans d'autres langues indo-européennes, où l'on trouve tout un éventail de structures semblables offrant des variantes qui tiennent à un entrecroisement entre la nature du lexème incorporé (nom de nombre “un” ; substantif signifiant “chose”, “corps humain”, pronom indéfini au M. “quelqu'un” ou au Nt. “quelque chose”) et la nature du lexème négatif résultant (négation standard ou divers lexèmes de négations spécifiques).

1.1.7.1. Négation standard + “chose” ==> négation standard

La formation d'un lexème de négation par agglutination de la négation standard et d'un substantif signifiant « chose » est également bien attestée dans les langues germaniques, dans la négation standard de

⁷ L'ancien lexème peut même ensuite, éventuellement, être réduit à une simple séquence de phonèmes dépourvue de fonction au niveau du signifié, comme nous le verrons plus loin pour lat. *nōn*.

l'allemand : all. *nicht* < *neowicht*, et celle de l'anglais : *not* du v.-angl. *naught*.

Le terme angl. *no-thing*, issu de l'agglutination d'une négation et du substantif *thing* « chose », représente, du point de vue structurel, un renouvellement cyclique par rapport à la formation de *not*, même si les fonctions divergent, *nothing* étant une négation spécifique et *not* la négation standard.

1.1.7.2. Négation standard + "chose" ==> négation spécifique ("aucune chose, rien")

Angl. *no-thing* est le plus proche de lat. *nihil* « ne ... rien » (cf. infra) puisqu'il a en commun avec lui non seulement la structure morphologique intégrant la grammaticalisation d'un substantif signifiant « chose », mais la fonction d'une négation spécifique portant le sème « inanimé » (« aucune chose »). Angl. *nothing* est encore motivé en anglais contemporain dans la mesure où ses éléments constitutifs sont encore perçus en synchronie par le sujet parlant par association avec des lexèmes opérationnels.

1.1.7.3. Négation standard + « corps humain » ==> négation spécifique (« aucun être humain »)

Une structure comparable existe avec des sèmes « animé », « humain » dans angl. *no-body*, qui se rapproche alors de lat. *nēmō* (cf. infra) par la formation, la sémantique et la fonction morpho-syntaxique. Angl. *nobody* "personne" < * *no body* est fait à partir du substantif dénotant le corps humain, selon le procédé, fréquent dans les langues, de la grammaticalisation d'un nom de partie du corps. Le corps humain est, en effet, pour des raisons cognitives, la référence privilégiée de "l'homme de paroles" (pour reprendre l'expression de C. Hagège).

1.1.7.4. Négation standard + "un" ==> négation spécifique ("aucun être humain" au M., "aucune chose" au Nt.)

Le même type morphologique et sémantique est attesté en grec (cf. P. Chantraine, *DELG*) avec agglutination de la négation gr. οὐ "ne ... pas" et plus précisément οὐδὲ "et ne ... pas" (où la négation est suivie d'une particule δὲ) et du nom de nombre "un" dans le masculin gr. οὐδὲ εἷς "ne ... pas même un", qui a donné οὐδεὶς "personne ... ne ..., ne ... personne ; ne ... pas une personne", dans le neutre gr. οὐδὲν "rien ... ne ..., ne ... rien ; ne ... pas une chose".

1.1.7.5. Négation standard + "un" ==> négation standard ou renforcée

Un autre type de renforcement est structurellement similaire : le renforcement de la négation héritée à l'aide d'une forme du nom de nombre "un", qui s'est produit dans vieux-haut-allemand *nein*, négation

renforcée employée dans les réponses (cf. all. mod. *nein*), et dans son équivalent vieux-saxon *nēn* "non" dans les réponses.

Ces formes germaniques correspondent à une négation renforcée provenant de **ne oinom*⁸ littéralement "ne ... pas un" avec l'inférence "ne ... pas même un seul", tout comme lat. *nōn*.

La branche anglo-saxonne connaît aussi cette structure, qui perdure dans angl. *no one* "personne ne ...", de angl. *no one* "ne ... pas (même) un".

1.1.7.6. Négation standard + "quelqu'un" indéfini ==> négation spécifique ("aucun être humain")

Le même type de structure morpho-sémantique se retrouve aussi dans gr. οὐτις "personne ne ...", agglutination de la négation et de l'indéfini atone gr. τις, l'ensemble signifiant littéralement "ne ... pas quelqu'un"⁹.

1.1.7.7. Les exemples latins

Le processus d'incorporation dans la négation d'un lexème dénotant l'entité la plus petite possible, comme nous allons le voir, est également bien représenté en latin pour *non*, *nihil*, *nemo*, *nullus*.

En outre, pour lat. *non* comparé à anc.-fr. *ne ... pas / point*, pour lat. *nihil* comparé à fr. *ne ... rien* et pour lat. *nemo* comparé à fr. *ne ... personne*, on peut affirmer l'existence de phénomènes de renouvellements cycliques dans la même chaîne diachronique.

1.2. La négation standard en latin : *nōn* < **ne oinom* "pas un" Négation standard + "un" ==> négation standard

1.2.1. La négation standard lat. *nōn*

A. Meillet, aux côtés de la négation française, citait la négation latine *non*, issue de la séquence agglutinée **ne oinom*, constituée de **nē* avec un e bref, qui est l'une des deux négations héritées par le latin et encore représentée dans le lexème coordonnant lat. *nē-quē* "et ne pas" (osq *ne-p*)¹⁰.

⁸ Cf. Fr. KLUGE 1975 ; WH 150, etc. Selon Fr. KLUGE, il s'agit de l'agglutination de la négation **ne*, **ni* et du neutre de l'article indéfini. On trouve aussi la négation **ne*, **ni* dans all. *nicht*, *nichts*, *nie*, *niemals* (négation + adverbe de temps), *niemand* (négation + "quelqu'un"), *nirgend*, *noch*, *nur*.

⁹ Le hittite offre la même structure dans le lexème négatif : hitt. *natta*.

¹⁰ Voir l'article M. FRUYT : "Origine de la négation *nē* dans *nē ... quidem ...*" dans le même numéro de cette revue.

Nōn est la négation la plus usuelle en latin du point de vue de la fréquence et c'est celle dont on pourrait dire qu'elle est la négation "non marquée" et la négation standard par opposition à l'autre lexème négatif productif *nē* avec un e long, qui accompagne le subjonctif de volonté et que l'on appelle, pour simplifier, la "négation prohibitive"¹¹.

1.2.2. La négation i.-e. héritée **ně* et son devenir en latin : un monosyllabe à voyelle brève

On retrouve la négation **ně* dans d'autres langues i.-e., notamment comme négation "standard" usuelle dans sk. *ná* (sk. *na-va* "ou ne pas", *na-ca* "et ne pas" = lat. *ne-que*), av. et v.-p. *na-*, v.-sl. *ne*, lit. *ne*, got. *ni* (got. *ni-h*), irl. *ni*.

Comme le latin à date pré-littéraire a cherché à éviter les monosyllabes accentués terminés par une voyelle brève, il a étoffé sur le plan formel du signifiant cette négation héritée **ně*, trop courte phonétiquement et qui ne disposait pas d'une matière phonique suffisante. L'étoffement s'est fait de plusieurs manières¹², mais c'est *nōn* qui l'a emporté sur les autres solutions essayées par la langue.

Le renforcement de **ně* a pris, dans *nōn*, la forme de l'incorporation, par agglutination, d'une forme du nom de nombre "un", l'ancêtre de lat. *ūnus* au neutre singulier (nominatif – accusatif), c.-à-d. de l'unité numérique la plus petite, du nombre entier le plus petit qui soit : **n(e) oinom* "pas un"¹³. Seul ce type de renforcement de la négation **ně* héritée concerne la grammaticalisation, les autres types de renforcement consistant à ajouter un phonème consonantique ou vocalique.

1.2.3. Les traces de cette origine : les archaïsmes dans les textes

On trouve encore des indices de cette origine de *nōn* dans les formes archaïques¹⁴ *noenum* et *noenu*¹⁵. Dans les quelques occurrences qui

¹¹ Les deux négations fondamentales du latin, *nōn* et *nē*, sont en distribution complémentaire, *nē* apparaissant seulement avec un subjonctif de volonté (ou l'un de ses substituts) : cf. C. TOURATIER 1994 : 460-461. Voir dans le même numéro, l'article de M. FRUYT "Origine de la négation *nē* ...", § 1.

¹² Voir, dans le même numéro de cette revue, l'article de M. FRUYT : "Origine de la négation *nē*...".

¹³ Il y a accord sur ce point : WH ; EM ; LH p. 67 (1) ; G. MEISER : 1998.

¹⁴ Cf. LH § 228, I, d ; KS II, 1, p. 814, § 148, a . La forme archaïque *noenum* est également employée dans une focalisation contrastive entre deux formes du même verbe, l'une avec négation, l'autre sans négation dans un passage de Varron cité par Nonius : Varr. *apud* Non. 144, 2 : *si hodie noenum uenis, cras quidem sis ueneris*. Dans Enn. *An.* 446 V3 = W 434, la négation archaïque occupe également la place initiale de la proposition et porte aussi sur un verbe de modalité ; elle a donc des chances d'être également mise en relief : *Noenu* *decet mussare bonos qui facta labore/ nixi militiae peperere*. Elle est traduite par une négation renforcée dans la collection Loeb : "No, it is not".

nous en restent, elles semblent fonctionner comme des négations bénéficiant dans la prononciation d'une certaine insistance et même d'une certaine emphase.

En Pl. *Aul.* 67, *noenum* fonctionne comme une négation renforcée, qui porte sur le verbe de la proposition, *queō*, mais qui en est séparée parce qu'elle est mise en relief au début de la phrase. Cette phrase est elle-même le début d'un monologue, lequel monologue est lui-même au début d'une scène. Cette forme archaïque de la négation est donc mise en relief par sa situation à l'initiale absolue d'une unité textuelle.

La négation *noenum* est, en outre, dans ce passage de Plaute, mise en relief par le juron *mēcastor*, qui la suit immédiatement. Étant donné le ton du passage, il n'est pas exclu qu'il y ait ici l'emploi d'un archaïsme dans un pastiche du style tragique :

Pl. *Aul.* 67-70 :

Noenum mecastor, quid ego ero dicam meo
Malae rei euenisse quamue insaniam,
Queo comminisci : ita me miseram ad hunc modum
Decies die uno saepe extrudit aedibus.

"Non, par Castor, je ne peux comprendre quel malheur est arrivé à mon maître, ou quelle folie : en effet, comme vous le voyez, malheureuse que je suis, il me chasse souvent hors de la maison dix fois dans une même journée."

Lucrèce emploie également la négation archaïque *noenu* (à la place de *nōn*) dans un passage où cette dernière est mise en relief et devait bénéficier d'une certaine emphase dans la prononciation, puisqu'il s'agit d'une focalisation contrastive entre la forme non niée et la forme niée du verbe de modalité *possum*, entre *potest* "il peut" et *noenu potest* "il ne peut pas" :

Lucr. 3, 199 :

Namque papaueris aura potest suspensa leuisque
cogere ut ab summo tibi diffluat altus aceruus ;
at contra lapidum conlectum spicarumque
noenu potest

"Vois la graine de pavot : un souffle suspendu et léger suffit pour en faire écrouler et répandre un amas assez haut : mais sur un tas de pierres ou d'épis le même souffle ne peut rien." (trad. CUF : A. Ernout 1972).

"Et en effet un souffle suspendu et léger peut agir sur (les éléments) du pavot de sorte que d'en haut voilà qu'ils coulent en un tas élevé ;

¹⁵ Lucilius 987 M = 1118 W : "*Sed tamen hoc dicas quid sit, si noenu molestum est*" (*apud* Non. 143, 31 : '*Noenum*' pro '*non*' : ...).

mais au contraire il ne peut pas agir sur un amas de pierres et d'épis".

1.2.4. Evolution phonétique

Pour ce qui est de la phonétique, la plupart des auteurs voient dans *nōn* – avec raison, nous semble-t-il –, dans le cadre d'un *samdhi* externe à l'inter-mot, une élision du *ĕ* bref final de **nĕ* devant l'initiale vocalique de **oinom*, soit **n(ĕ) oinom*.

D'autres y voient une contraction en **nōinom* (cf. LH I, p. 67), comme s'il s'agissait d'un *samdhi* interne. On remarque, cependant, que lors d'une contraction entre deux voyelles dans le cadre du *samdhi* interne en latin, la voyelle longue résultante conserve généralement le vocalisme de la première voyelle, ce qui donnerait ici un *e* long et non pas un *o* long.

1.2.5. Lat *nōn* et la grammaticalisation

La négation standard lat. *nōn* "ne ... pas" correspond bien à une grammaticalisation puisque la forme du nom de nombre "un" y fut complètement dé-sémantisée, que la frontière de mot disparut, qu'il n'existe même plus de frontière de morphème dans *nōn*. Là aussi, un ancien lexème a servi d'adjuvant formel à la négation héritée.

La différence avec l'ancien-français est que le latin **oinom* était au départ un lexème plus grammatical que ne l'étaient les substantifs français *pas*, *point*, etc., puisqu'il appartient à la catégorie des noms de nombre, qui est intermédiaire entre les lexèmes de sens lexical et les lexèmes de fonction grammaticale. Pour le nom de nombre "un" en particulier, le classement comme lexème grammatical est démontré par la flexion latine, puisqu'il offre pour certains cas (génitif singulier *ūn-ius* et datif singulier *ūn-ī*) les désinences spécifiques d'une sous-classe pronominale (*istius*, *illius*, *cuius*, etc.), différentes de celles de la flexion nominale.

Le passage du latin **oinom* au rôle d'adjuvant formel dans *nōn* entre donc dans les cas de grammaticalisation où l'on va du grammatical au plus grammatical. On part de ce qui est déjà un peu grammatical - le nom de nombre "un", le plus petit quantificateur numérique - et l'on va vers ce qui est encore plus grammatical - la négation - .

Cette diminution de substance sonore et cette perte de signifié encourue par **oinom* dans *nōn* illustre bien la théorie de la grammaticalisation, puisque la grammaticalisation est considérée comme un phénomène réducteur. Cette réduction peut aller à l'extrême, jusqu'à transformer l'élément de départ en une simple séquence de phonèmes, dépourvue de tout signifié et de toute fonction, de toute valeur significative. Mais globalement, quand on passe de **nĕ* à *nōn*, on voit seulement intervenir un renouvellement de l'encodage morphologique avec maintien fonctionnel.

Le fait de former un lexème négatif en dénotant l'absence de l'infiniment petit est, en outre, représenté en latin dans d'autres lexèmes

négatifs, qui fonctionnent comme pronoms ou adjectifs et qui sont, pour le sens et la morpho-syntaxe, des négations spécifiques : *nihil* "ne ... rien", *nēmō* "ne ... personne", *nūllus* "aucun ... ne".

1.3. La négation spécifique lat. *nihil* "ne ... rien"

Si *nōn* résulte de l'agglutination de la négation et d'un nom de nombre, dans *nihil* "ne ... rien" et dans *nēmō* "ne ... personne" derrière la négation se sont soudés des substantifs signifiant respectivement "une toute petite chose" et "un être humain, une personne".

On a donc ici affaire au même type morphologique que fr. *ne ... pas*, mais le type morpho-syntaxique et sémantique est différent. C'est angl. *nothing* (<**no thing*) et angl. *no-body* qui correspondraient le mieux respectivement à lat. *nihil* et *nēmō*, à la fois pour leur structure morphologique et pour leur fonction de négations spécifiques (cf. ci-dessus).

1.3.1. Le substantif *hīlum* dans la formation de *nihil* et *nihilum*

Le pronom négatif *nihil* provient de l'agglutination de **ně hīlum* "ne ... pas (même) une chose insignifiante, ne ... pas même une toute petite chose"¹⁶. En première position se trouve la négation héritée **ně* à voyelle brève et, en seconde position, le substantif *hīlum* -ī Nt. "petite chose insignifiante"¹⁷, encore attesté à l'époque archaïque, avec quelques occurrences également à l'époque classique. Le sens ancien pourrait être "hile du haricot", cette entité particulière étant devenue le prototype de la "toute petite chose" et de l'infiniment petit.

De la tournure **ně hīlum* sont issus non seulement le pronom-adverbe *nihil* "ne ... rien, en rien", mais aussi le substantif *nihilum*, -ī n. "le néant, le vide, l'absence". Ce dernier est souvent employé dans des syntagmes prépositionnels dénotant des déplacements. On le trouve, par exemple, dans des passages philosophiques de Cicéron dans l'expression *ex nihilo oriri* "naître à partir du vide" et dans l'expression antonymique *in nihilum occidere* "tomber (mourir) en rejoignant le vide" :

Cic. *De diuin.* 2,37 : *erit aliquid quod aut ex nihilo oriatur aut in nihilum subito occidat*

¹⁶ La prononciation de *nihil* "rien" devait être tantôt avec deux voyelles brèves, tantôt avec une seule voyelle longue, ce qui correspond à la graphie attestée < *nil* > et à une prononciation monosyllabique /*ni:*/ avec contraction des deux voyelles de même timbre, la graphie < *h* > ne correspondant plus à la prononciation d'une consonne. En poésie, *nihil* est généralement écrit en deux syllabes et il peut être scandé avec deux voyelles brèves dans la seconde partie d'un dactyle.

¹⁷ Lat. *nihil* offre donc la même structure morphologique que all. *nicht* < v.-h.-a. *neowiht* (KS II, 1, p. 814, §148, a), angl. *not*, etc.

“il y aura quelque chose tel qu’il naisse du néant ou bien disparaisse brutalement dans le néant”.

ou encore dans une expression lexicalisée *ad nihilum uenire* “être réduit à néant” :

Liu. 25,16,11 : *quando... Hannibalis uis senesceret ac prope ad nihilum uenisset.*

1.3.2. *Nihil* vs *nihilum* : deux statuts différents du point de vue de la grammaticalisation

Le pronom *nihil* est beaucoup plus fréquent que le substantif *nihilum* et il fonctionne comme un lexème grammatical, ce qui n’est pas le cas de *nihilum*, qu’on peut considérer comme ayant une forme particulière de valeur lexicale.

Outre la fréquence et le fonctionnement morpho-syntaxique, d’autres indices, notamment phonétiques, montrent que *nihil* et *nihilum* n’ont pas le même statut face à la grammaticalisation et que seul *nihil* peut être considéré comme relevant des lexèmes grammaticaux.

Le pronom *nihil* correspond à la prononciation usuelle dans la langue parlée avec chute précoce de la séquence *-um* finale au nomin.-acc. Et l’on perçoit encore les traces de l’ancienne nature substantivale de son élément final dans la mesure où la forme *nihilī* fonctionne en synchronie comme sa forme de génitif dans les lexies verbales du type *nihilī facere aliquid* (ou *aliquem*) “ne faire aucun cas de quelque chose (ou de quelqu’un)”.

Du point de vue phonétique, le pronom *nihil* est attesté en poésie avec deux voyelles brèves. Une variante graphique et phonétique *nīl* en une seule syllabe à voyelle longue comporte une voyelle longue issue, dans la langue parlée familière, de la contraction des deux *i* brefs de *nihil*. Puisque le substantif *hīlum* a un *i* long (attesté par exemple dans Pl. *Truc.* 560 : *hīlō*), le pronom *nihil* a dû connaître un abrègement iambique à partir d’une ancienne forme **nihil*. Le terme étant de haute fréquence, l’abrègement iambique fut généralisé dans toutes les occurrences du lexème.

Mais, puisque le substantif *nihilum*, *-ī* Nt “le néant” offre deux *i* brefs, il faut supposer que la longueur de sa seconde voyelle *i* fut influencée par *nihil*. Dans l’adverbe *nihilōminus* “néanmoins”, en effet, le second *i* est bref (ainsi que les autres *i*) et l’élément *nihilō-* y représente la lexicalisation du substantif *nihilum*, *-ī* Nt “le néant” à l’ablatif singulier.

Ainsi la séquence agglutinée **ne hīlum* a-t-elle connu un abrègement du second *i* à la fois dans le pronom-adverbe *nihil* (par suite de la loi phonétique attendue de l’abrègement iambique, ici généralisée à toutes les occurrences de *nihil*) et dans le substantif *nihilum*, influencé par *nihil*.

1.3.3. Le substantif *hīlum* dans l’usage parlé et la conscience linguistique

1.3.3.1. Un jeu de mot implicite

La preuve de ce que le substantif *hīlum* “hile du haricot” avec une idée associée de “chose insignifiante” existe bien encore à l’époque classique dans l’usage de la langue parlée familière et dans la conscience linguistique de la communauté nous est donnée par un passage d’une lettre de Cicéron dans un jeu de mots qui suppose une grande complicité entre locuteur et allocutaire (scripteur et destinataire de la lettre) :

Cic. *Fam.* 2, 10, 1 : *de Hilo (balbus enim sum) ...*
 “à l’égard du Hile (tu vois, j’ai un défaut de langue), ...”.

L’anthroponyme qui se cache derrière la forme *Hilo* ici est *Hirrus*, nom d’un personnage qui avait un défaut de langue et qui prononçait /l/ au lieu de /r/.

1.3.3.2. L’interprétation méta-linguistique d’un grammairien

Un grammairien comme Varron, dans une réflexion métalinguistique, montre qu’il connaît bien le substantif *hīlum* au sens d’une “toute petite chose” et, de surcroît, il met en valeur le sème de la petite quantité contenu dans *hīlum* en employant l’adjectif au superlatif *minimum* : *minimum hīlum* “une chose insignifiante la plus petite possible”. Il explique de la manière suivante le terme *filum* “fil” dans un développement à propos des étoffes et des tissus :

Varr. *L.* 5, 113, 7 : *Filum, quod minimum est hīlum : id enim minimum est in uestimento.*
 “Le mot *filum* “le fil” vient de ce qu’il est la plus petite partie (d’un tissu) : en effet, c’est l’élément le plus petit dans un vêtement”¹⁸.

Un second passage de Varron, également de caractère méta-linguistique, montre que la formation de *nihilī* est encore clairement motivée pour cet auteur et que cette forme est synchroniquement comprise comme le génitif sg. de *nihilum*, -ī Nt. Varron, en effet, analyse *nihilī* en deux éléments : *ni-*, qu’il considère comme l’équivalent de la négation *nōn*, et *hīlī*, qu’il considère comme le génitif sg. du substantif *hīlum* “chose insignifiante” :

Varr. *L.* 10, 81 : *eum quem putamus esse non hīlī dicimus nihilī :*

¹⁸ “*Filum* (le fil) de ce qu’il constitue la parcelle (*hīlum*) élémentaire, c’est en effet l’élément premier dans un vêtement” (traduction J. COLLART dans son édition de Varr. *L.* livre V, 1954 : 77).

“celui dont nous pensons qu’il est *non hili* (“qui ne vaut pas même une toute petite chose”), nous le disons *nihili* (“vau-rien”)”¹⁹.

La forme *nihilī* relève de ce que nous appelons généralement un “génitif d’estime”²⁰: *nihilī esse* “n’être d’aucune valeur, n’avoir aucune valeur” et elle est intégrée dans la série en *-i* long du type *magnī facere aliquem, maximī facere aliquem* pour les tournures positives et *nihilī facere aliquem, nōn floccī facere, nōn naucī facere* pour les tournures négatives. Elles sont caractérisées par un verbe support comme *facere, habēre* “tenir pour”, *putāre, dūcere, pendere*, etc. et une forme en *i* long sur la base d’un adjectif de quantification dénotant la grande ou la petite quantité, au positif ou au superlatif.

La structure négative de cette tournure devait être productive en latin parlé puisqu’on trouve l’expression chez Pétrone, dans un niveau très familier de la langue parlée et peut-être même dans un niveau argotique, avec le génitif de *dupondius* M. ou *-um* Nt. “ensemble de deux as”, d’où “chose de peu de valeur, vile” :

Pétr. *Sat.* 58, 4 : *cum coepi, matrem meam dupundii non facio*
 “quand je m’y mets, je ne fais pas le moindre cas de ma propre mère”

1.3.4. Lexicalisation de *hīlum* comme renforcement de la négation **ně*

Le substantif *hīlum* au sens de “chose insignifiante” est, certes, bien attesté en latin à date ancienne, mais, dès l’époque archaïque, sa distribution est restreinte. Il est donc en train de perdre son statut de substantif de plein exercice pour devenir le constituant d’une unité plus vaste qui le subsume. Sa distribution n’étant plus libre, il a tendance à être employé dans des tournures négatives²¹ plus ou moins lexicalisées, qui apparaissent comme des formes renforcées de la négation standard, comparable à fr. *ne ...pas du tout, absolument pas* par rapport à *ne ...pas*.

Hīlum peut être appliqué au domaine spatial, rappelant fr. *ne ... pas d’un pouce* (ou, plus familièrement *ne ... pas d’un poil, ne ...pas d’un iota*)

¹⁹ Cette traduction se justifie du fait que fr. *vaurien* provient de la lexicalisation de la séquence (*il ne*) *vaut rien*.

²⁰ Même si, au vu des faits sanskrits, l’origine du *i* long peut être adverbiale.

²¹ On rencontre aussi quelques occurrences de *hīlum* “une chose infiniment petite” avec des indéfinis : Lucr. 3, 514 *aut aliquid prosum de summa detrahere hīlum* “ou encore retrancher quelque peu à leur somme” ; avec une négation et un indéfini : Lucr. 3, 518 *quicquam neque defluere hīlum*. “... ou qu’il s’en perde le moins du monde” (traduction CUF, Paris, Belles Lettres : A. ERNOUT, 1972).

dans des expressions comme : fr. *il n'a pas bougé d'un pouce ; il n'a pas changé un iota*.

Certaines propriétés substantivales sont encore conservées lorsqu'il est employé en position d'objet direct à l'accusatif, comme un vrai substantif, et lorsqu'il est déterminé par un génitif partitif (le génitif de *dispendium* "perte") comme dans l'exemple suivant d'Ennius :

Enn. Ann. 14 V³ = 11-12 W (*apud* Varr. L 5, 60) :

..... *terraque corpus /*

*quae dedit ipsa capit neque dispendi facit hilum*²²

"La terre reprend d'elle-même la substance qu'elle a donnée et n'en perd pas une parcelle" (traduction J. Collart, dans son édition de Varron, *De lingua latina* V, 60, Public. de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fasc. 122, Paris, Les Belles Lettres, 1954, p. 39).

Le poète archaïsant Lucrèce offre le même type d'emploi dans le passage suivant, où *hilum* "une parcelle, un chouya" est complément d'objet direct à l'accusatif de *dēmimus* "nous retranchons, nous enlevons" et déterminé par un syntagme de sens partitif en *dē* + ablatif :

Lucr. 3,1085-1089 :

Posteraque in dubiost fortunam quam uehat aetas,

quidue ferat nobis casus, quiue exitus instet.

Nec prorsum uitam ducendo demimus hilum

tempore de mortis, nec delibare ualemus,

quo minus esse diu possimus forte perempti.

"Puis, nous sommes dans l'incertitude du sort que nous amènera l'avenir, des hasards de la fortune, et de la fin qui nous attend. Et pourtant la durée plus grande de notre vie ne retranche rien du temps réservé à la mort ; de celui-ci nous ne pouvons rien soustraire pour diminuer peut-être le temps de notre anéantissement" (trad. CUF : A. Ernout, 1972).

litt. : "Demeurent pour nous incertains quel destin véhiculera notre vie ultérieure, ou bien que nous apportera le hasard ou bien quelle fin nous menace. Et en prolongeant notre vie vers l'avant, nous ne retirons rien au moment de notre mort et nous ne pouvons pas enlever (un peu) de (quelque chose) par quoi nous pourrions peut-être être moins longtemps anéantis".

1.3.5. Lexicalisation de *hilō* (ablatif) aux côtés de la négation et d'un comparatif

Une autre étape de la grammaticalisation du substantif *hilum* se manifeste lorsque, dans son rôle lexicalisé de renforcement de la négation

²² Traduction E. H. WARMINGTON, 1967 (Loeb Classical Library) : "And earth who herself bestowed the body takes it back and wastes not a whit".

**ně*, *hīlum* remplit une autre fonction syntaxique que celle de premier objet à l'accusatif et figure à l'ablatif *hīlō* comme complément d'un comparatif, entrant dans le paradigme de l'adverbe (figé à l'ablatif) *multō* dans le type *multō maior* "de beaucoup plus grand".

Cette autre chaîne de grammaticalisation va le mener au point ultime de grammaticalisation représenté par l'adverbe *nihilō-minus* "néanmoins", qui marque le second membre d'un système concessif. Mais, au début de la chaîne, on voit l'ablatif *hīlō* dans un emploi qui possède encore un certain degré de liberté, puisque *hīlō* peut encore déterminer un comparatif autre que *minus*, alors que par la suite il ne sera plus employé qu'associé à *minus*. On note que déjà, dans tous ces emplois avec un comparatif, la présence d'une négation, et plus précisément de la négation coordonnante *něquě* est obligatoire. Ce n'est donc plus *hīlō* seul qu'il faut prendre en compte, mais déjà *něquě ... hīlō* (avec séparation des deux éléments) ou *něquě hīlō* (avec contiguïté des deux éléments), qui constitue déjà, à notre avis, une seule unité lexicale complexe.

1.3.5.1. L'ablatif *hīlō* modifiant le comparatif *maior*

Dans le texte suivant de Lucrèce, nous rencontrons la séquence : *neque hīlo maiorem* "et ne ... pas un tant soit peu plus grand" :

Lucr. 5, 1408-1411 :

*unde etiam uigiles nunc haec accepta tuentur,
et numerum seruare genus didicere, neque hīlo
maiozem interea capiunt dulcedini' fructum
quam siluestre genus capiebat terrigenarum.*

"les veilleurs conservent encore de là aujourd'hui ces traditions qu'ils ont reçues et ils ont appris à garder le genre des cadences ; mais pendant ce temps ils prennent un plaisir qui n'est en rien plus grand que celui que prenait la race silvestre des êtres nés de la terre".

ou bien, en faisant porter en français la négation sur le verbe : "ils ne prennent pas un plaisir un tant soit peu plus grand".

Hīlō fonctionne déjà ici avec une distribution très restreinte, puisque non seulement il fait partie d'une tournure négative, mais il est une sorte d'adverbe quantitatif de la petite quantité. Il a donc déjà probablement perdu son statut de substantif et la forme d'ablatif du substantif est lexicalisée comme un adverbe.

On voit que la fonction de *hīlō* est bien ici celle du renforcement de la négation, puisque la proposition demeurerait grammaticale et aurait globalement la même signification si l'on supprimait *hīlō* :

**neque maiozem interea capiunt dulcedini' fructum*

"et pendant ce temps ils ne prennent pas un plaisir plus grand".

Entre "ils ne prennent pas un plaisir plus grand" et "ils ne prennent pas un plaisir un tant soit peu plus grand" existe seulement une différence

d'intensité dans l'affirmation de la petite quantité, mais les deux propositions ont la même orientation argumentative.

1.3.5.2. *Hilō* avec le comparatif *minus* : origine de *nihilō-minus* "néanmoins"

La tournure précédente avec les trois éléments *hīlō*, négation et comparatif s'est finalement lexicalisée en latin sous la forme de l'adverbe *nihilō-minus* "néanmoins", qui est devenu caractéristique du second membre d'un système concessif.

Le figement s'explique à partir des cas où *hīlō* modifiait l'adverbe au comparatif *minus* "moins" dans une structure négative comportant la négation **ně* sous la forme de la négation coordonnante *ně-quě* plutôt que sous la forme de la négation standard *nōn*. L'emploi du lexème de coordination négative *ně-quě* permettait, en effet, de dégager une forme *ně-*, qui était "à nu", pour ainsi dire, alors qu'elle était "cachée" et amalgamée dans *nōn*.

L'ancêtre de *nihilō-minus* est, en effet, attesté sous la forme de la séquence *něquě ... hīlō minus* "et ne ... pas un tant soit peu moins" avec séparation entre les deux premiers éléments à l'époque archaïque chez Plaute. Cette séparation révélatrice est due à la présence du coordonnant négatif *ně-que* et elle permet de mettre en valeur l'existence du substantif *hīlō* dans cette formation :

Pl. *Truc.* 559-560 :

Quandoquidem ipsus perditum se it, secreto hercle equidem illum adiutabo,

Neque mea quidem opera umquam hīlo minus propere quam pote peribit.

"Puisque, assurément, il court de lui-même à sa propre perte, en secret, par Hercule, moi je vais l'aider et ce ne sera pas, certes, par mon oeuvre qu'il sera jamais tant soit peu freiné pour aller à sa perte le plus vite possible",

litt. "et ce ne sera pas, certes, jamais de par mon action qu'il ira à sa perte un tant soit peu moins vite que cela est possible".

Dans l'exemple précédent de Plaute, *minus* détermine l'adverbe *propere* (*minus propere* "moins rapidement"), tandis que la négation *ně-* (constituant de *ně-que*) a dans sa portée *minus propere* (*ně- ... minus propere* "ne ... pas moins rapidement"). L'expression serait donc grammaticale et aurait le même type de signification et la même orientation argumentative, même si *hīlō* n'existait pas. Syntaxiquement, *hīlō* est un ablatif figé en adverbe parce qu'il détermine *minus* (on a *hīlō minus* comme *multō maior*), mais il n'est pas négatif en lui-même : le morphème négatif est *ně-*. En fait, *hīlō* forme une seule unité fonctionnelle avec la négation *ně-* et nous avons ici un morphème discontinu : la négation est déjà *ně- ... hīlō* "en rien moins" (dans cette expression, *rien*

est négatif en français) et cette séquence fonctionne comme un ensemble fonctionnel employé comme négation renforcée.

Si la négation *ně-*, constituant du coordonnant négatif *ně-que*, est ici séparée de *hīlō*, dans d'autres contextes elle pourra être contiguë, puis collée à *minus* pour donner l'adverbe *nihilō minus* / *nihilō-minus* "en rien moins"²³, d'où l'on peut inférer le sens "tout autant" avec une sorte de litote, où une double négation équivaut à une affirmation renforcée.

Dans ce cas, *minus* ne modifie plus un adjectif ou un adverbe, mais il existe seulement l'ensemble *nihilō-minus* "néanmoins", qui est un lexème introduisant le second membre d'un système concessif. Il sert, en quelque sorte, de corrélatif concessif derrière une proposition ou une phrase pouvant être interprétée comme ayant valeur concessive et constituant le premier membre d'un système concessif. Dans cet emploi, il peut accompagner parfois *tamen* "cependant".

Même lorsque les deux "mots" *nihilō* et *minus* constituent déjà un seul lexème adverbial au sens de "néanmoins", ils peuvent encore être séparés dans l'énoncé, par ex. par un autre lexème de second terme de système concessif, *tamen* :

B. Afr. 1, 3 : Incidit ... ut tempestates ad nauigandum idoneas non haberet ; nihilō tamen minus in nauibus remiges militesque continere et nullam praetermittere occasionem profectionis.

"Il se produisit que le temps n'était pas favorable pour prendre la mer ; cependant il n'en retenait pas moins à bord les rameurs et les soldats et ne laissait passer aucune occasion de partir".

De même, les deux constituants de lexème *nihilō* et *minus* sont-ils séparés par le verbe dans le passage suivant de Lucrèce, cette séparation constituant un archaïsme à l'époque de Lucrèce :

Lucr. 5, 1229-1232 :

...ac prece quaesit

uentorum pavidus paces animasque secundas?

Nequiquam, quoniam uiolento turbine saepe correptus, nihilō fertur minus ad uada leti.

".. et, par ses prières, ne recherche-t-il pas, effrayé, l'apaisement des vents et des souffles favorables? En vain, puisque souvent, saisi par un tourbillon violent, il est néanmoins emporté vers les écueils de la mort".

On pourrait traduire littéralement par : "il est en rien moins emporté vers les écueils de la mort", ce qui entre dans le paradigme de la phrase dépourvue de négation : "il est emporté vers les écueils de la mort". On voit qu'avec cet emploi de *nihilō ... minus*, il n'y a plus de négation

²³ Avec la variante de prononciation *nīlō* (< *nihilō*) + comparatif : Hor. Sat. 1, 5, 67 : *nīlō deterius dominae ius esse* "les droits de sa maîtresse n'étaient en rien diminués".

portant sur le procès dénoté par le verbe. La négation contenue dans *nihilō* a dans sa portée seulement l’adverbe *minus* et non le verbe *fertur* : la même situation extralinguistique pourrait être dénotée par la même proposition dont on aurait retranché *nihilō ... minus*. Ce dernier sert d’adverbe de second membre d’un système concessif par rapport à la phrase précédente, qui en constitue le premier membre, et l’on pourrait schématiser le contenu de ce système concessif en : “bien qu’il fasse des prières pour échapper à la tempête, néanmoins il n’y échappe pas”.

1.3.6. *Hilum* adverbe

Nous venons de voir que l’ancien ablatif substantival *hīlō* s’est lexicalisé en un adverbe dans *neque hīlō* + comparatif et *nihilō-minus*. La forme à l’accusatif du substantif *hīlum* offre, elle aussi, déjà des signes de transcatégorisation : *hīlum* peut être figé en un adverbe à l’accusatif sg. à côté d’un verbe intransitif, tel un verbe de mouvement dans l’exemple suivant :

Lucil. 1021 M = 1087 W :

quod tua tu laudes culpes non proficis hīlum

“du fait que tu loues ou blâmes tes actions, tu n’avances pas d’un pouce (pas d’un centimètre)”, “tu n’avances en rien”²⁴.

On peut alors traduire *nōn ... hīlum* par “ne ... en rien” et la séquence fonctionne déjà comme une variante archaïque de *nihil*.

Lucrèce (3, 783) nous fournit également un exemple similaire de *hīlum* accompagnant une négation et remplissant une fonction adverbiale, à côté d’un verbe dont il ne peut être l’objet.

Lucrèce développe l’idée que des âmes immortelles ne sauraient se disputer l’entrée dans un corps mortel et pose la question rhétorique suivante :

Lucr. 3, 781-783 :

si non forte ita sunt animarum foedera pacta

ut quae prima uolans aduenerit insinuetur

prima, neque inter se contendant uiribus hīlum

“ou bien peut-être y aurait-il entre elles un traité établi, selon lequel celle qui est arrivée la première, en volant, entrerait la première et selon lequel elles ne rivaliseraient entre elles en aucune manière?”.

Bien que *hīlum* apparaisse déjà, dans la plupart de ses occurrences, couplé avec une négation avec laquelle il constitue une seule unité fonctionnelle, il peut apparaître seul en fonction adverbiale, figé à l’acc. sg. au sens de “en quelque chose”. Il semble que ce soit un emploi encore

²⁴ Traduction E. H. WARMINGTON, coll. Loeb, 1967 : “because you praise this and blame that in what you yourself have done, you make not a bit of progress”.

plus ancien, où la distribution de l'adverbe *hīlum* était encore suffisamment libre pour que ce terme ne soit pas nécessairement couplé avec la négation. On trouve l'adverbe *hīlum* "en quelque chose" sans négation en Lucr. 4, 515 :

Lucr. 4, 513 et 515-516 :

Denique ut in fabrica, si prauast regula prima,

...

et libella aliqua si ex parti claudicat hīlum,

omnia mendose fieri atque obstipa necessust

"Enfin si, dans une construction, la règle est fautive dès le commencement, ... et si le niveau cloche en rien dans l'une de ses parties, nécessairement tout est fautif et de travers" (CUF, A. Ernout 1971).

Cette traduction d'A. Ernout emploie *rien* avec une valeur positive, anciennement attestée en français. Dans une traduction plus contemporaine, nous pourrions dire : "si le niveau est tant soit peu bancal d'un côté".

1.4. Le lexème négatif spécifique *nēmō* « ne ...personne »

1.4.1. Origine

Comme nous venons de le voir, dans lat. *nihil* il n'y a pas de désémantisation complète du substantif incorporé dans la négation : le lexème résultant conserve le sème « inanimé », qui était celui du substantif grammaticalisé *hīlum*. Il en est de même pour l'autre négation spécifique du latin : *nēmō*, qui conserve le sème « être humain », qui était celui du substantif incorporé *homō* (*hemō*).

Le pronom négatif *nēmō* est issu de l'agglutination de la négation standard héritée et de l'hyperonyme dénotant l'être humain : **nĕ hemō*. Il s'agissait donc à l'origine d'une négation renforcée au sens de « pas (même) un être humain », donc « absolument personne ».

Mais *nēmō* se banalisa ensuite et devint le lexème usuel de négation spécifique pour : « ne ... personne ».

La grammaticalisation touche ici le substantif *homō* (*hemō*) « être humain », qui était un lexème de sens, certes, générique, mais néanmoins lexical. Dans cette formation, il devient le constituant d'un lexème grammatical de négation.

Le e long de *nēmō* laisse supposer une contraction entre le ě final de **nĕ* et le ě initial postulé pour **hĕmō*. On aurait donc là un traitement du *samdhi* interne plutôt qu'externe²⁵.

²⁵ Si l'on suppose une contraction, on peut, en fait, partir aussi bien du timbre *e hĕmō* que du timbre *o hĕmō*, puisque c'est le timbre de la première voyelle qui s'impose en latin dans la voyelle longue résultante (cf. *cōgō* < *cō-ăgō).

1.4.2. Dé-motivation de *nēmō*

Le terme *nēmō* est démotivé en synchronie : le sujet parlant associe probablement le *n-* initial au morphème négatif, mais il n’y reconnaît plus le substantif *homō* du nom de l’être humain, de sorte que la langue parlée a pu renforcer *nēmō* par *homō* dans un cumul qui s’apparente à un renouvellement cyclique : *nēmō homō* « personne ...ne... » :

Pl., Am. 566-567 :

Tune id dicere audes, quod nemo umquam homo antehac

Vidit nec potest fieri, tempore uno

Homo idem duobus locis ut simul sit?

« Toi, tu oses dire ce que personne jamais n’a vu jusqu’ici et ce qui ne peut se produire, qu’en un seul et même moment, un même homme soit à deux endroits à la fois en même temps ? ».

Pl. Mil. 1411 : *Iura te non nociturum esse homini de hac re nemini*

“Jure que tu ne nuiras à personne pour cette affaire”

Pl., Am. 566-567 :

Tune id dicere audes, quod nemo umquam homo antehac

Vidit nec potest fieri, tempore uno

Homo idem duobus locis ut simul sit?

« Tu oses dire ce que personne jamais n’a vu jusqu’ici et ce qui ne peut se produire, qu’au même moment le même homme soit à deux endroits à la fois ? ».

1.5. Le lexème négatif spécifique *nūllus* “aucun ... ne ...”

L’adjectif *nūllus*, éventuellement substantivé, est issu de l’agglutination de la séquence **n(ě) oinolos*²⁶. La forme **oino-lo-s* représente le nom de nombre “un” **oino-* suivi du suffixe de diminutif en **-lo-* portant le sème de “petite quantité, ce qui vient renforcer la valeur sémantique de **oino-* “un (seul)”, soit l’unité dans son unicité, par opposition à tout autre nombre. Le suffixe accentue ici le sème de “petite quantité” déjà contenu dans sa base, qui dénote le plus petit nombre entier, c’est-à-dire le plus petit nombre possible pour des entités nombrables. Nous sommes donc ici de nouveau dans le cas de l’infiniment petit ou du minimum scalaire.

1.6. Conclusion

²⁶ La forme **oino-lo-s* seule, sans négation, a donné lat. *ūllus*, qui en synchronie est le terme non-négatif antonyme de *nūllus* dans une opposition privative : *ūllus* vs *n-ūllus*.

Tous les exemples analysés jusqu'à présent relevaient de la formation des lexèmes négatifs du latin et les types de structure étudiés sont, en fait, suffisamment usuels dans les langues pour qu'on puisse en trouver d'autres exemples dans d'autres langues et notamment dans les langues indo-européennes.

Nous voudrions à présent mentionner un cas moins central et plus ciblé, intervenant à une échelle plus petite, mais relevant toujours de la même structure : l'affirmation de l'absence de la plus petite entité possible.

2. GRAMMATICALISATION D'UNE NÉGATION COMME COMME CONSTITUANT D'UNE LEXIE VERBALE

Cette fois, il s'agit de lexies verbales contenant une négation standard et un lexème de type substantival (ou entrant à cette occasion dans le paradigme du substantif) et dénotant l'entité minimale dans un domaine particulier.

En latin, comme dans bien d'autres langues, certains verbes sont faits par l'agglutination de séquences figées incorporant la négation *nōn* : ces cas relèvent à la fois de la lexicalisation et de la grammaticalisation dans la mesure où *nōn* n'y est pas une négation libre, mais une partie intégrante d'une unité linguistique qui l'englobe.

C'est le cas de la lexie verbale *nōn mū facere* "ne pas même faire 'mū!'", c.-à-d. "se taire complètement, garder complètement le silence", où "mū!" est une onomatopée reproduisant un bruit non articulé émis par un être humain ou un animal²⁷.

Le schéma sémantique et logique précédemment décrit pour *nōn*, *nihil*, *nēmō*, *nūllus* est encore représenté ici, mais il intervient cette fois dans une autre catégorie grammaticale, celle du verbe.

Dans *nōn mū facere*, on dénote l'absence de tout son pouvant sortir de la bouche d'un être humain. On affirme la non-existence d'un faible son, d'un murmure situé en deçà de la double articulation du langage caractéristique les langues humaines.

Cet exemple illustre aussi la possible dis-symétrie entre énoncé négatif et énoncé non négatif correspondant²⁸, puisque, dans ce cas précis, la lexie négative n'a pas de correspondant positif, **mū facere* n'existant pas. Nous avons affaire à la même structure que dans les lexies verbales mentionnées précédemment qui ne peuvent apparaître qu'avec une négation interne et n'ont pas de pendant positif : *nōn floccī facere*,

²⁷ Sur la base de cette onomatopée, fut bâti l'adjectif *mū-tu-s* "qui fait 'mū!'", puis "muet" pour les animaux, parce qu'ils ne sont pas doués de langage, et pour les hommes infimes qui ne peuvent maîtriser correctement les phonèmes de leur langue.

²⁸ C'est ce qu'on a parfois appelé des expressions "célibataires". Cf. M. FRUYT 2002 : 42.

nōn naucī facere "ne faire aucun cas de" (+ acc. : "quelqu'un, quelque chose").

D'autres anciennes lexies verbales ont été formées à l'aide d'une négation incorporée : par exemple les verbes de modalité *nēquīre*, *nēcesse est*²⁹. De manière générale, il semble, en effet, que, pour la formation des mots, il y ait un lien privilégié entre la négation et les lexèmes modaux.

La négation a, en fait, contribué à former des lexèmes appartenant à toutes les principales catégories grammaticales : des adjectifs comme *nēfārius* et *nēquam*³⁰, des adverbes comme *nēquīquam* "en vain", *nēquāquam* "en aucune manière", des adverbes d'énonciation comme *nīmīrum* "assurément", des adverbes interrogatifs comme *quīn ...?* "Pourquoi ...ne ... pas..?", *quidnī ...?* "pourquoi ... ne ... pas?" (avec une autre valeur argumentative³¹ que *quīn*), des subordonnants comme *nē*, *quī-n*³², *quō-minus*, *sīn* "si au contraire", *-sī* "si ... ne ... pas" et bien d'autres encore.

3. AFFIXALISATION : HISTOIRE DE I.-E. *NE EN LATIN

Nous souhaiterions considérer à présent la négation **ně* héritée par le latin sous un autre angle et voir quels furent les différents statuts morphologiques qu'elle revêtit au cours de son développement en latin.

Elle permet, en effet, d'illustrer un aspect particulier de grammaticalisation : l'affixalisation, l'apparition d'un affixe résultant d'une évolution à partir d'un lexème libre.

On distingue en général les stades suivantes dans la descente dans la hiérarchie des unités linguistiques³³ :

- stade 1 : un lexème grammatical accentué ;
- stade 2 : un lexème grammatical clitique ;
- stade 3 : un affixe grammatical : un morphème lié, dépendant d'une certaine classe de mots, et dont la distribution est, de ce fait, contrainte et restreinte ;

²⁹ M. FRUYT 1990.

³⁰ Voir dans le même numéro de cette revue l'article de M. FRUYT : "Origine de *nē* dans *nē ... quidem ...*".

³¹ Pour la différenciation entre les actes illocutoires exprimés par *quīn...?* et *quidnī...?*, voir F. FLECK 2008.

³² Pour *quīn* subordonnant, cf. F. FLECK 2008.

³³ Nous adaptons ici la hiérarchie descendante dénotée par angl. *downgrading* : angl. *word* ==> *clitic* ==> *affix* ==> O ; E. VAN GELDEREN 2007.

- stade 4 : un élément morphologique (à l'intérieur d'un lexème grammatical) ;
- stade 5 : une séquence de phonèmes.

3.1. Du lexème grammatical (stades 1 et 2) au morphème lié grammatical (stade 3)

3.1.1. Aucune attestation des stades 1 et 2

Il est probable que l'ancêtre de lat. *nōn*, la négation **ně*, avait tantôt des emplois atones et tantôt des emplois toniques³⁴. Mais, faute de preuves et de documents, nous ne pouvons illustrer le passage du stade 1 au stade 2 mentionnés ci-dessus. Dans les emplois dont nous avons la trace, lat. *ne-* semble bien avoir été essentiellement proclitique et seulement enclitique dans quelques cas³⁵.

Il s'agissait à l'origine d'un lexème libre, comme en apporte la preuve la négation coordonnante *ně-quě*, qui résulte de la soudure de deux lexèmes à part entière : *ně-*, disparu sous cette forme, mais ré-encodé en *nōn*, et le coordonnant *-quě*, qui continue à être un lexème productif en latin.

3.1.2. Le stade 3

Dans la plupart de ses occurrences en latin, *ně-* / *-n* illustre le stade 3 : ce n'est plus un lexème libre, mais il est encore un morphème. Nous employons ici *morphème* au sens fort (cf. C. Touratier 1994) comme une "unité minimale de signification". Plus précisément, c'est un morphème lié se présentant généralement sous la forme des deux allomorphes : *ně-* / *n-*. L'ancien lexème négatif **ně* n'est donc plus attesté en latin que comme un morphème lié négatif antéposé, un préfixe négatif.

En latin les monosyllabes à voyelle brève finale, s'ils sont toniques, subissent un allongement de leur voyelle ; s'il sont atones, c.-à-d. clitiques, ils forment une seule unité accentuelle avec un lexème adjacent : ils sont soit enclitiques et postposés au lexème adjacent sur lequel ils s'appuient phonétiquement, soit proclitiques et antéposés à ce lexème.

On rencontre le morphème négatif antéposé :

- dans les verbes : **ně-uōlō* > *nōlō* "ne pas vouloir" (sur *uōlō* "vouloir"), **ně sciō* > *ně-sciō* "ne pas savoir" (sur *sciō* "savoir"),
- dans les adverbes : **n(ě) usquam* > *n-usquam* "ne ... nulle part" (sur *usquam*),
- dans les adjectifs-pronoms *n-ūllus* "ne ... aucun" de **n(ě) oinolos* (sur *ūllus* < **oino-lo-s*), etc.

³⁴ Voir dans le même numéro de cette revue l'article de M. FRUYT : "Origine de *nē* dans *nē ... quidem ...*".

³⁵ Voir dans le même numéro de cette revue l'article de M. FRUYT : "Origine de *nē* dans *nē ... quidem ...*".

3.1.3 Le cas particulier de *něfās est*

Le même statut morphématique de *ně-* apparaît dans des lexies verbales comme : *ně-fās est* "il est interdit de, il n'est pas permis de" (vs *fās est* "il est permis"). On considère généralement *ně-fās* comme une sorte de substantif défectif (antonyme du non-négatif *fās*) puisque le latin a bâti sur cette base un adjectif dérivé en *-ius* (*-yo-) : *něfār-ius* et un adjectif en *-to- : *něfās-tus*. Mais la négation *ně* originellement avait dans sa portée l'ensemble de la lexie verbale *fās est* "il est permis de" et non le substantif *fās* seul. La négation fut graphiquement soudée au premier "mot" de la lexie parce que le monosyllabe négatif ne fonctionnait plus comme un lexème libre, mais la négation *ně* porte sur l'ensemble de l'unité lexicale *fās est* et elle fait partie intégrante de l'ensemble de l'unité lexicale *ně-fās-est*.

On observe dans ce cas un décalage entre ce sur quoi porte la négation et ce près de quoi elle se trouve au plan du signifiant. Ce type de décalage entre fonction sémantique et position morpho-syntaxique est attesté ailleurs dans d'autres langues et dans d'autres circonstances : pour l'intensification et la dés-intensification d'un procès, on peut citer fr. *un gros-mangeur*, qui ne dénote pas une personne grosse et qui mange, mais une personne qui mange beaucoup. Le sème d'intensité porté par *gros* porte sur le procès dénoté par *manger*. De même fr. *un blessé léger* ne dénote pas une personne blessée et dont le poids est léger, mais une personne qui est seulement légèrement blessée.

3.1.3. Preuves du statut morphématique de *ně-* / *n-*

Le préfixe *ně-* / *n-* est alors un morphème³⁶, comme le montre le fait que la forme en *ně-* / *n-* est souvent opposée, comme forme négative, dans une opposition privative, à la forme correspondante dépourvue de *ně-/n-*, qui fait figure de forme "positive" : *ně-sciō* « je ne sais pas » est opposé à *sciō* « je sais » dans le même contexte dans Cic. *Amerin.* 58³⁷.

³⁶ Dans le verbe *nōlō* < **ně uōlō* « je ne veux pas » vs *uōlō* « je veux », on a bien en diachronie le type attendu avec **ně* proclitique, mais l'évolution phonétique ayant déplacé la frontière de morphème, on se trouve face à un autre cas, où le morphème *n-* est en situation de substitution (*n-olō* vs *u-olō*) et non plus d'addition par rapport à la forme symétrique de sens positif. Cette situation de substitution de morphème est peut-être aussi attestée dans *n-ingulus* chez Ennius 137 V3 = 130 W (*apud Festus* 188, 30 : '*Ningulus*' nullus ... : qui ferro minitere atque in te ningulus), s'il est vrai, comme le proposent LH I, p. 387 (1) et l'*Oxford Latin Dictionary*, qu'il est tiré d'une opposition avec *singulus*, re-segmenté en *s-ingulus*, par adaptation à partir du modèle de *n-ūllus* vs *ūllus*.

³⁷ Cf. d'autres lexèmes à préfixe négatif *ně-* agglutiné : *ně-fāns*, *ně-fāndus* « impie », etc., où *ně-* a dû se souder au premier mot d'un syntagme verbal ou d'une lexie verbale (contenant probablement le verbe « être ») dans des conditions semblables à celles de **ně fās est* > *něfās est*.

Le fait que ce *ně-* / *n-* soit vraiment un morphème en latin est encore prouvé par les réfections inverses où il est retranché afin de bâtir la forme symétrique de sens positif. Ce fut le cas dans la formation du verbe de modalité *queō* « je peux », qui provient de la troncation de la séquence *ně-* dans *něquěō*, interprétée comme le morphème négatif. Comme le montre encore la morphologie de ces verbes (dont l'infinitif est *quīre*, *něquīre*), on part d'une séquence agglutinée **něqu(ě) ĩtur* > **něqu-ĩtur* au passif impersonnel (litt. « cela ne va pas »), à partir de laquelle on bâtit analogiquement un verbe personnel *něquīre*³⁸.

Le caractère morphématique de *ně-* négatif est encore prouvé par la concurrence qu'il impose à un autre préfixe négatif : *in-*, qui, lui, est issu de la composition de type hérité (i.-e. **n-* : *n* voyelle donnant lat. *in-* <

**en-*, gr. *α-*, sk. *a-*, etc.) : *ně-scius* « qui ne sait pas » concurrence *in-scius* de même sens, probablement par analogie du verbe *ně-sciō* et par l'intermédiaire des formes nominales du verbe comme le participe présent *ně-sciēns*.

Mais *ně-* négatif est même suffisamment productif pour figurer dans une création de la langue parlée de bas niveau de langue attestée chez Pétrone : *ně-săp-ius* « ignorant » sur le radical *sap-* du verbe *sapere* devenu, dans la langue parlée, un parasynonyme occasionnel de *scire* « savoir » à l'époque postclassique et tardive :

Pétr. *Sat.* 50, 5 : *ne me putatis nesapium esse, ualde bene scio unde primum Corinthea nata sint*

« pour que vous ne pensiez pas que je suis ignorant, je sais très bien d'où sont venus à l'origine les vases de Corinthe ».

En synchronie, le morphème négatif préfixal *ně-* / *n-* a un autre allomorphe en *nec-* attesté dans les adjectifs : *něc-opīnāns* (alternant avec la graphie *nec opinans*) « qui ne s'attend pas à quelque chose, qui est surpris à l'improviste par un événement », et *něc-opīnātus* (*nec opinatus*) de même sens ainsi que dans l'adverbe *něc-opīnātō* (*nec opinato*) « de manière inattendue, à l'improviste ». D'un point de vue diachronique, il s'agit de la forme archaïque³⁹ *ně-c* / *ně-g* de la négation standard, formée par l'addition d'une consonne pour étoffer le **ně* hérité.

3.1.4. Preuves de la motivation de *ně-* / *n-*

Enfin un indice indéniable de la claire motivation de *ně-* négatif nous est donné par Cicéron (*Cic. or.* 154), qui, alors qu'il cite des exemples de raccourcissement de mots dans l'usage courant, montre qu'il a conscience de l'équivalence entre le verbe *něquīre* et l'expression *nōn quīre*, entre le

³⁸ M. FRUYT 1990 et 2002.

³⁹ Voir dans le même numéro de cette revue : M. FRUYT : "Origine de *nē* ...".

verbe *nōllĕ* et la séquence *nōn uĕllĕ*⁴⁰. Ceci prouve que *nĕ-* et *n-* sont bien pour lui des morphèmes négatifs et, plus précisément, de son point de vue, qui est synchronique, des morphèmes négatifs « raccourcis » par rapport à la négation usuelle *nōn*.

3.1.5. Le cas particulier de *nĕ-quĕ*

Il resterait à traiter le statut de *nĕ-* dans le coordonnant négatif *nĕ-quĕ* (*nĕ-c*) « et ... ne ... pas » :

Cés. BC I, 54, 1 : *Cum ..omnes uiae ab Afranianis militibus equitibusque obsiderentur nec pontes perfici possent, imperat militibus Caesar ut ...*

« Comme tous les chemins étaient bloqués par l'infanterie et la cavalerie d'Afranius et que les ponts ne pouvaient être terminés, César ordonne à ses soldats de ... ».

Il s'agit, à l'origine, de deux lexèmes agglutinés : i.-e. **nĕ* négatif et i.-e. **k^wĕ* coordonnant, qui est toujours enclitique en latin. L'ensemble *nĕ-quĕ* forme en latin une seule unité accentuelle.

Mais avons-nous affaire, dès le latin archaïque et classique, à deux lexèmes collés dans la graphie parce qu'ils forment une seule unité accentuelle, ou bien à un syntème, c'est-à-dire à un seul lexème constitué de deux morphèmes liés, ou encore à une seule unité lexicale dont les éléments ne sont plus des morphèmes, mais seulement des éléments morphologiques ?

Il nous paraît préférable de considérer que la séquence constitue désormais un seul lexème, une seule unité lexicale. Ensuite, décider entre un statut morphématique pour *nĕ-* et *-quĕ* (deux morphèmes) ou bien, au contraire, un statut morphologique (deux éléments morphologiques) est délicat. Nous pencherions plutôt, néanmoins, pour un double statut morphologique dans une séquence lexicalisée. Ce qui est certain, en revanche, c'est que la formation devait être encore motivée pour le sujet parlant, qui devait y reconnaître l'association d'une forme périmée la négation et de la forme productive du coordonnant.

3.2. Du stade 3 au stade 4, puis au stade 5

Après avoir atteint le stade 3 de l'affixe, où il était encore un morphème, dans certains cas *nĕ-* / *n-* a pu passer au stade d'un simple élément morphologique (stade 4), qui pouvait être encore motivé dans un premier temps pour la communauté linguistique, puis démotivé dans des

⁴⁰ Même conscience linguistique chez Varron : Varr. L. 10,5,81 : *ex non et uolo nolo*. Voir l'article de M. FRUYT : « Origine de *nĕ* .. » dans le même numéro de cette revue.

lexèmes dont la formation n'était plus perçue par le sujet parlant et qui, finalement, se réduisaient à une simple séquence de phonèmes (stade 5).

Le quatrième stade est illustré par *nōn*, où le morphème négatif est *nōn* dans son ensemble, qui est inanalysable en unités plus petites, et où il n'y a plus de frontière de morphème intérieure. Il est également illustré par *nihil*, *nēmō*, dont la formation était démotivée à l'époque classique pour la plus grande partie de la communauté linguistique, malgré la remarque de Varron sur *nihilī*.

La perte du statut de morphème avec démotivation (stade 5) s'est produite dans le verbe de modalité *nēcesse est* « il est nécessaire que, il est inévitable que », où l'on ne perçoit plus en synchronie la négation **nē* et où il n'y a plus de morphème négatif.

Le verbe est issu de l'agglutination du syntagme verbal **nē cēsis est* ou bien **nē cēsus est* « il n'y a pas d'échappatoire à », qui représente l'agglutination de la négation **nē* avec un nom de procès suffixé en **-ti-* ou bien **-tu-* et le verbe « être » à la 3^{ème} pers. sg. prés. ind. Ces séquences subirent, à date ancienne pré-littéraire, l'érosion phonétique des finales, entraînant la débilité du *-s* final, l'aphérèse du *ē* initial de *ēst*, etc. La démotivation et la ré-analyse firent de *necesse* en synchronie une sorte d'adjectif neutre ou d'adverbe, sur lequel on bâtit l'adjectif *nēcess-ārius* « nécessaire, inévitable » et le substantif *nēcess-itās* « nécessité ».

4. GRAMMATICALISATION ET NEGATION PROHIBITIVE EN LATIN

Nous avons abordé jusqu'à présent les développements latins de la négation standard héritée **nē*, de son actualisation latine *nōn* et des négations spécifiques qui lui sont rattachées.

Mais l'autre négation du latin, *nē* avec une voyelle longue, qui fonctionne en distribution complémentaire avec *nōn* et se trouve être la négation marquée, employée avec le subjonctif de volonté, offre également d'intéressantes situations de grammaticalisation. On constate, en effet, des phénomènes de transcatégorisation lors de la formation de négations prohibitives à partir de formes verbales : les unes sont déjà usuelles dès l'époque archaïque ; pour d'autres, au contraire, on peut seulement en détecter l'émergence et elles ne sont pas reconnues comme ayant une place "officielle" dans le paradigme verbal.

4.1. Formation d'une négation prohibitive par grammaticalisation

Le latin offre des cas de grammaticalisation d'une forme verbale en une négation prohibitive aboutissant à une véritable paradigmatization, la forme étant "officiellement" intégrée dans le paradigme verbal.

4.1.1. *Nōlī* + infinitif

Ainsi, dès les premiers textes latins à l'époque archaïque, à côté de *nē* + subjonctif, qui sert de négation prohibitive, par exemple dans :

Pl. *Asin.* 778 : *Spectandum ne cui anulum det*
 "qu'elle ne donne à quiconque sa bague à regarder"

on trouve déjà *nōlī* suivi de l'infinitif présent actif :

Cic. *Att.* 15, 6, 3 (lettre de Hirtius à Cicéron à propos des desseins de Brutus et Cassius) :

Retine, obsecro te, Cicero, illos et noli sinere haec omnia perire.

"Retiens-les, je t'en prie, Cicéron, et ne laisse pas tout cela s'abîmer dans la ruine".

Dans cette périphrase, intervient une forme issue de *nōlō* « ne pas vouloir » par ré-interprétation et création analogique. A partir de la 2^{ème} pers. sg. subjonctif d'ordre *nōlīs* « ne veuille pas ! », fut créée la forme *nōlī*, comme une nouvelle forme d'impératif présent à la 2^{ème} pers. sg. selon le modèle fourni par des paires telles que : *amās* vs *amā* (« tu aimes », 2^e pers. sg. ind. présent vs « aime ! » impératif présent 2^e sg.) ou *monēs* vs *monē*. La forme de 2^{ème} pers. du sg de ce subjonctif d'ordre *nōlīs* fut amputée de son -s final. On créa ainsi une nouvelle forme d'impératif 2^{ème} sg. et la périphrase consista à la faire suivre de l'infinitif présent actif du verbe dont c'était le paradigme. Ainsi l'infinitif est-il, dans cette périphrase, un morphème lexical tandis que *nōlī* est un morphème grammatical.

Ce type de grammaticalisation est une « paradigmatization », c'est-à-dire une « entrée dans le paradigme » verbal. Cette forme verbale est devenue une forme de lexème à l'intérieur du paradigme verbal.

Mais *nōlō* était déjà en lui-même un verbe intermédiaire entre les lexèmes lexicaux et les lexèmes grammaticaux (un verbe lexicogrammatical) puisque c'est un verbe modal signifiant "ne pas vouloir" (cf. ci-dessus). Aussi la tournure prohibitive grammaticalisée est-elle issue d'une séquence ancienne équivalant littéralement à : "Ne veuille pas (faire)" et l'on est parti d'un lexème déjà un peu grammatical pour aboutir à une unité complètement grammaticale.

D'autre part, au sein des verbes de modalité, la signification de *uolō* « vouloir » et *nōlō* « ne pas vouloir » faisait qu'ils apparaissaient dans de nombreux énoncés à modalité jussive, exprimant l'ordre pour *uolō* et la défense pour *nōlō*. Ce dernier était donc prédisposé à assumer les fonctions d'un morphème de défense, dont le prototype est, précisément, la négation prohibitive.

Lors de la constitution de la périphrase, ce qui était un syntagme contenant deux verbes est devenu un syntème contenant un seul verbe, avec une auxiliarisation du verbe de modalité. Cette auxiliarisation est le lieu de plusieurs phénomènes relevant de la grammaticalisation :

a) *Nōlī* baisse dans la hiérarchie des unités linguistiques : il était un lexème (morphème libre) et il devient un morphème lié (constituant de lexème).

b) La grammaticalisation se manifeste par l'augmentation des contraintes distributionnelles qui pèsent désormais sur *nōlī* et par une perte d'autonomie. *Nōlī* a perdu toute liberté syntaxique puisqu'il ne peut être employé que dans un seul contexte précis. En outre, il doit précéder immédiatement l'infinitif. L'intermot qui existe dans la graphie entre *nōlī* et l'infinitif ne doit pas nous tromper : *nōlī* est devenu un affixe et, plus précisément, un préfixe. On peut comparer le statut du pronom personnel en français : malgré l'intermot graphique qui le sépare du verbe, c'est un morphème lié antéposé.

c) La valeur sémantique de *nōlī* n'est pas exactement celle du verbe *nōlō* et il s'est donc détaché du verbe dont il est morphologiquement issu. *Nōlō* exprime la modalité déontique et il contient des sèmes de nature lexicale, tandis que *nōlī* ne contient plus aucun sème de nature lexicale. Réduit à un morphème de négation, c'est une unité purement grammaticale et fonctionnelle.

4.1.2. *Cauē* + subjonctif

Tandis que la paradigmatization de *nōlī* + infinitif est déjà achevée en latin archaïque dès les premiers textes, nous observons avec la tournure *cauē* + subjonctif d'ordre un début de paradigmatization ou une paradigmatization sporadique en train de s'installer dans la comédie de l'époque archaïque, dans des passages qui reflètent probablement le niveau de la langue parlée relativement familière.

Cette tournure est parfois employée comme l'équivalent d'une périphrase de négation prohibitive du verbe au subjonctif.

Le locuteur, qui est souvent le supérieur hiérarchique de l'allocutaire, interdit à l'allocutaire de faire quelque chose avant même que l'allocutaire n'ait eu le temps de le faire : il s'agit d'une interdiction par anticipation, semblable au français : « *Prends garde de ne pas ... !* ».

La grammaticalisation naissante est prouvée par des passages tels que l'exemple suivant, où l'impératif *cauē* de *caueō* "prendre garde", littéralement "prends garde de ..." est figé au singulier alors que les verbes suivants sont au pluriel, puisqu'il existe plusieurs allocutaires⁴¹ :

Pl., *Poen.* 117 : *Cauē dirumpatis, quaeso, sinite transigi*

« N'interrompez pas, je vous prie, (l'histoire), laissez-la aller jusqu'au bout ».

⁴¹ Cf. C. TOURATIER 1994 ; F. FLECK 2008.

On passe ainsi de : « Prenez garde d'interrompre (l'histoire) », où l'on a encore un verbe lexical exprimé, à : « N'interrompez pas (l'histoire) », où seule figure une négation prohibitive.

Bien que le tour ne puisse pas être considéré comme appartenant au paradigme régulier du verbe latin avec le statut de tournure prohibitive en raison de sa fréquence insuffisante dans les textes, il devait avoir une certaine place dans la langue parlée, puisqu'on le retrouve dans les lettres de Cicéron et dans ses discours :

Cic. Lig. 16 : *Sed tamen aliud est errare Caesarem nolle, aliud est nolle misereri. Tum diceris : « Caesar, caue credas ; fuit in Africa, tulit arma contra te ! ».* *Nunc quid dicis ? « Caue ignoscas ! »*

« Mais, cependant, c'est une chose que de ne pas vouloir que César ignore la vérité et une autre chose que de ne pas vouloir que César soit miséricordieux. Dans le premier cas, tu pourrais dire : « César, ne crois pas cela ! Il a été en Africa, il a porté les armes contre toi ! ».

Mais en réalité, que dis-tu ? « Ne pardonne pas ! » ».

A la faveur de la grammaticalisation de *caue* + subjonctif en une négation prohibitive, on passe de « Prends garde de le croire ! » à « Ne le crois pas ! » et de « Prends garde de pardonner ! » à « Ne pardonne pas ! ».

Ce mécanisme relève donc bien de la grammaticalisation et - ce qui est précieux pour les latinistes comme pour les linguistes en général - il nous offre une possibilité rare d'observation du parcours emprunté par la grammaticalisation. On peut partir du syntagme libre, soit dans une construction paratactique avec juxtaposition de deux propositions indépendantes sur le même plan :

caue : ne ignoscas !

« Prends garde : ne pardonne pas ! »⁴²

« Fais attention : ne pardonne pas ! »

soit dans une construction contenant un verbe principal et une subordonnée complétive :

caue ne ignoscas !

« Fais attention de ne pas pardonner ! »

et donc : « Prends garde de pardonner »⁴³

et même : « Ne pardonne pas ! ».

Catul. 61, 151-152 :

Nupta, tu quoque, quae tuus

⁴² Angl. « Beware : don't forgive ! ».

⁴³ Angl. « Beware of forgiving ! ».

Vir petet, caue ne neges

« Jeune épousée, toi aussi, ce que ton mari demandera, fais attention de ne pas le refuser ! »

et donc : « garde-toi de le refuser »,

et même : « Ne le refuse pas ! ».

Dans le cas de la proposition complétive, *caue* est à l'origine un verbe positif (« Fais attention de ... ! ») et la négation est exprimée par *nē*, qui porte sur le procès dénoté par le verbe de la subordonnée (*ignoscas* « pardonner », *neges* « refuser »). On trouve alors une sorte d'équivalent dans *uidē nē* ... « Fais attention de ne pas ... » :

Cic. *Phil.* 11, 37 : « Vide », *inquit*, « ne *ueteranos offendas* ! »

« Fais attention, dit-il, de ne pas offenser les vétérans »,

« Prends soin de ne pas ... ».

Mais dans le stade ultérieur, en l'absence de la négation *nē* dans le tour : *caue ignoscas* ! « Ne pardonne pas ! », *caue* est réduit à un morphème grammatical fonctionnant comme une négation prohibitive.

Les lexies verbales françaises *prendre garde* et *faire attention* ont connu la même évolution à partir d'un verbe lexical vers un morphème négatif : elles sont tantôt non négatives et tantôt des morphèmes négatifs.

Dans un premier stade de grammaticalisation, ces lexies ont besoin d'être suivies d'une négation pour fournir un énoncé prohibitif. Fr. *prendre garde* comme verbe lexical signifie « faire attention, être prudent » et, de ce fait, la tournure impérative : « *Prends garde de ne rien oublier !* » a besoin d'une négation portant sur l'infinitif complément. Mais l'énoncé, dans son ensemble, équivaut à un ordre négatif : « *N'oublie rien, fais bien attention !* ». De même pour fr. *faire attention*, qui requiert une négation portant sur l'infinitif pour pouvoir constituer un énoncé de défense : « *Fais attention de ne pas les casser !* » équivaut alors, dans son ensemble, à une tournure prohibitive grammaticalisée : « *Ne les casse pas !* ».

En raison de l'équivalence dénotative des deux énoncés pris globalement, on glisse alors facilement vers un stade plus avancé de grammaticalisation où la forme de *prendre garde* à l'impératif fonctionne à elle seule comme un morphème de négation prohibitive, sans qu'on ait besoin d'une négation portant sur l'infinitif complément : « *Prends garde d'oublier !* » signifie : « *N'oublie pas, fais attention !* ». L'énoncé : « *Prends garde d'oublier quelque chose d'important* » équivaut alors à : « *N'oublie pas quelque chose d'important, fais attention* » et l'énoncé : « *Prends garde d'oublier quelque chose* » a pour équivalent : « *N'oublie rien !* ». Puisque l'énoncé : « *Prends garde de venir !* » relève du même paradigme que : « *Ne viens pas !* », *prends garde de* (+ infinitif) est désormais l'un des morphèmes capables d'exprimer la négation prohibitive en français.

5. AUTRES CAS DE GRAMMATICALISATION

Le latin offre bien d'autres situations de grammaticalisation d'un morphème négatif ou bien de création d'un morphème négatif par grammaticalisation. Nous n'aurons pas ici l'occasion de les mentionner tous. Le phénomène peut toucher, entre autres, des subordonnants, des coordonnants ou des constituants de lexèmes.

5.1. Subordonnants : *nē*, *quī-n*, *quō-minus*

5.1.1. La négation *nē*

La négation *nē* fonctionne comme un subordonnant dans certains de ses emplois. Si cette fonction est issue de celle de négation du subjonctif de volonté en proposition non subordonnée, elle représente le résultat d'une grammaticalisation, puisque les conditions d'emploi sont plus restrictives pour un subordonnant que pour un adverbe négatif.

Le *nē* qui introduit une subordonnée (complétive ou circonstancielle) comme dans les exemples suivants :

complétive négative :

Pl. *Cas.* 322 : *orat, opsecrat ne Casinam uxorem ducam*
« Il te prie, il te supplie de ne pas épouser Casina »

circonstancielle finale négative :

Pl. *Mil.* 478 : *abeo a te, nequid tecum consili commisceam.*

"Je m'en vais pour ne pas être mêlé en quoi que ce soit à tes desseins"

représente en latin la négation *nē* accompagnant le subjonctif de volonté.

Il pourrait y avoir eu réanalyse de certains énoncés : on pourrait partir d'un énoncé paratactique contenant deux propositions juxtaposées et sur le même plan, où la première est cataphorique et où la seconde est un souhait négatif : *timeo : ne ueniat* "j'ai peur : pourvu qu'il ne vienne pas!". On peut alors concevoir qu'on aboutisse, par réanalyse, à une proposition principale suivie d'une subordonnée complétive introduite par un *nē* devenu subordonnant : *timeo ne ueniat* "je crains qu'il (ne) vienne". La grammaticalisation consiste alors en une transcatégorisation d'un non-subordonnant en un subordonnant.

C'est là l'interprétation de Leumann-Hofmann-Sznatyr et d'autres grammairiens, syntaxes et dictionnaires (*OLD*). On a, certes, critiqué cette interprétation en prétendant qu'elle impliquait la notion de ce qu'on a appelé *la parataxe primitive* et ce concept est malvenu en raison du mot *primitif*, puisque la parataxe ou juxtaposition est une structure syntaxique comme les autres et qui n'a rien de "primitif". Mais il ne faut pas rejeter en bloc les interprétations par parataxe ou juxtaposition, qui sont souvent utiles.

Dans le passage au *nē* subordonnant, il est possible qu'on ait eu un stade intermédiaire en *ut nē*, où *ut* était le subordonnant et *nē* la négation de volonté. On rencontre, par exemple, *ut ne* + subj. dans une subordonnée finale dans :

Cic. *Amer.* 5 : *His de causis ego huic causae patronus exstiti, non electus ..., neque uti satis firmo praesidio defensus Sex. Roscius, uerum uti ne omnino desertus esset*

« Pour ces raisons, je me suis trouvé comme avocat dans ce procès, non pas que j'ai été choisi ..., et non pour que Sextus Roscius soit défendu par un soutien suffisamment solide, mais pour qu'il ne soit pas complètement abandonné. »

Ensuite, avec la suppression du subordonnant *ut*, *nē* se serait vu investi des deux rôles de subordonnant et de négation.

Dans certains de ses emplois comme subordonnant, la négation *nē* a, en outre, perdu sa valeur négative. Il y a alors grammaticalisation par dé-sémantisation, le terme ayant gardé seulement sa fonction syntaxique de subordonnant. Ces emplois sont lexicalement conditionnés et se trouvent uniquement derrière des verbes de crainte et d'empêchement. Dans *timeo ne ueniat* "je crains qu'il (ne) vienne", la subordonnée ne contient pas de négation et le procès de 'venir', dénoté par le verbe de la subordonnée, n'est pas soumis à une négation : le locuteur n'affirme pas que le procès de 'venir' n'a ou n'aura pas lieu ; il pense, au contraire, que le procès de 'venir' a des chances de se produire et c'est pourquoi il redoute sa venue à l'existence⁴⁴ :

Tér. *Heau.* 231 : *sed uereor ne mulier me absente hic corrupta sit*
"mais j'ai peur qu'ici, pendant que j'étais absent, la femme n'ait été altérée".

La négation *nē* peut également participer à une grammaticalisation lorsqu'elle fait partie d'une proposition subordonnée finale qui se fige et tend à se grammaticaliser en un adverbe d'énonciation portant sur l'énonciation de ce qui suit : *nē multa* « bref » pour raccourcir une longue histoire (littéralement « pour abréger »), *nē dicam* « pour ne pas mentionner »⁴⁵, *nē mentiar* « pour dire la vérité » (litt. « pour ne pas mentir »). Il s'agit d'un emploi particulier de la proposition subordonnée

⁴⁴ Pour que la complétive soit négative et que le locuteur puisse dénoter l'absence du procès de 'venir', il convient d'ajouter dans la subordonnée la négation *nōn* : *timeō nē nōn ueniat* "je crains qu'il ne vienne pas", par quoi le locuteur signifie que le procès de 'ne pas venir' a des chances de se produire et qu'il le redoute. En redoutant le non-accomplissement du procès 'venir', il souhaite la réalisation du procès 'venir'.

⁴⁵ Angl. « *not to say* ».

finale, où la proposition de départ porte non sur le procès dénoté par le verbe principal, mais sur le fait d'énoncer la proposition principale : « afin de ne pas parler davantage, je vais dire que ... ».

5.1.2. *quīn*

L'ouvrage récent de F. Fleck⁴⁶ met en valeur tous les cas de grammaticalisation auxquels le lexème *quīn* a participé. On note, en particulier, les situations de dé-sémantisation de la négation dans ce lexème originellement négatif lorsqu'il introduit une proposition subordonnée complétive derrière un verbe d'empêchement accompagné d'une négation : *non impedio quin ...* "je n'empêche pas que ..."

5.1.3. *quōminus*

La formation du subordonnant *quōminus* implique une grammaticalisation, puisqu'on part de *quō ... minus* en deux « mots », où *quō* représente l'ablatif (ancien instrumental) sg. neutre figé du pronom relatif en fonction anaphorique résomptive, renvoyant au procès dénoté par la proposition précédente : « ce par quoi ... ». Quant à *minus*, c'est à l'origine un adverbe signifiant « moins » et portant sur un lexème de sens graduable :

Cés. BG 7, 49, 2 : ... *ut, si nostros loco depulsos uidisset, quo minus libere hostes insequerentur, terreret.*

« ... de sorte que, s'il avait vu que les nôtres avaient été repoussés d'une position, il effrayait les ennemis pour que ceux-ci poursuivent les nôtres avec moins de liberté ».

litt. « par quoi les ennemis (les) poursuivraient moins facilement ».

avant de devenir un morphème négatif, qui conserve d'abord la possibilité d'être séparé de *quō* par un ou plusieurs « mots » (*quō ... minus*) :

Tér. Andr. 196-197 :

Si sensero hodie quicquam in his te nuptiis

Fallaciae conari quo fiant minus, ..

... te in pistrinum, Daue, dedam

« si je viens à m'apercevoir aujourd'hui que tu tentes quelque ruse dans ces noces pour qu'elles ne se produisent pas, ... je t'enverrai, Dave, au moulin ».

litt. « quelque ruse par quoi elles ne puissent pas se produire».

puis forme avec *quō* une séquence soudée dans la prononciation et la graphie (*quōminus*). La tournure fut d'abord suffisamment libre pour se

⁴⁶ F. FLECK 2008.

rencontrer derrière des verbes appartenant à diverses classes sémantiques :

Cés. *BC I, 82, 3* : *Sed eisdem de causis quae sunt cognitae **quo minus** dimicare uellet, mouebatur*

« Mais, pour les mêmes raisons déjà connues, il était poussé à ne pas vouloir combattre »

litt. « il était poussé par quoi il ne voulait pas combattre ».

puis *quominus* eut tendance à apparaître principalement derrière des verbes d'empêchement :

Cic. *Att. 8,8,2* : *intercludor dolore quominus ad te plura scribam.*

« la douleur m'empêche de t'écrire davantage »

litt. « je suis empêché par la douleur par quoi je ne peux pas t'écrire davantage ».

Cic. *Amer. 5* : *Forsitan quaeratis qui iste terror sit et quae tanta formido, quae tot ac tales uiros impediat quo minus pro capite et fortunis alterius quem ad modum consuerunt causam uelint dicere.*

« Vous pourriez peut-être vous demander quelle est cette terreur, quel est cet effroi si grand qui empêchent tant d'hommes d'une si grande stature de vouloir plaider, comme à leur habitude, une cause qui met en jeu la vie et les biens d'une tierce personne ».

litt. « qui empêchent tant d'hommes d'une telle stature par quoi ils ne veulent pas plaider... ».

Mais le fait d'employer l'adverbe *minus* au comparatif « moins » (figement du Nt. sg. à côté du comparatif *maior* au M. et F.) comme négation entrant dans le paradigme de *nōn* était déjà en soi une grammaticalisation⁴⁷, puisqu'on passe d'un comparatif axiologique un peu grammatical à un morphème négatif complètement grammatical.

5.2. Coordonnants

La lexicalisation et la grammaticalisation d'une séquence de deux négations en un adverbe, par une sorte de litote, marque une relation d'addition forte et de renchérissement : *Nēquē nōn* ... « Et de plus, et en outre ... » apparaît souvent à l'initiale de phrase, où elle fonctionne comme un coordonnant transphrastique, ayant parfois la valeur d'un connecteur. Elle est devenue une seule unité lexicale assurant la cohésion textuelle.

Le tour s'explique probablement par la combinaison de :

⁴⁷ Il y a aussi une grammaticalisation dans le fait d'employer *minimē* dans le paradigme de *nōn* comme une négation renforcée, puisqu'il s'agit d'une ancienne forme d'instrumental devenue adverbiale à côté du superlatif adjectival *minimus*.

a) une négation de phrase associée à un coordonnant transphrastique : « Et il n'est pas vrai que ... » pour *něquě*,
 b) et d'une négation de proposition ou de verbe pour *nōn*,
 ce qui donne littéralement : « Et il n'est pas vrai que ... ne ...pas ... », qui se grammaticalise en « Et en outre », « Et de plus », « Et qui plus est ». On trouve le lexème aussi bien en poésie (Virg. *En.*) qu'en prose :

Varr. *R.* 1, 9, 4 : *Praeterea hae ipsae ternae species ternas in se habent alias, quod partim sunt umidiores, partim aridiores, partim mediocres. Neque non haec discrimina pertinent ad fructus uehementer*
 « En outre, ces trois espèces se subdivisent chacune en trois autres, car elles sont tantôt plus humides, tantôt plus sèches, tantôt moyennes. Et qu'on ne me dise pas que ces caractères n'ont pas l'influence la plus profonde sur la récolte » (traduction de J. Heurgon dans son édition de la C.U.F., Paris, Belles Lettres, 1978).

Cette traduction est, à notre avis, forcée parce qu'elle ne tient pas vraiment compte du figement de la séquence et de sa grammaticalisation en un coordonnant transphrastique exprimant seulement le renchérissement. Nous proposons plutôt : « Et en outre, ces caractères ont l'influence la plus profonde sur la récolte ».

5.3. A l'intérieur du mot : préfixalisation

5.3.1. *male-*, *bene-*

Dans une séquence comme *male sānus* « malsain », l'adverbe *male* « de mauvaise manière » tend à se grammaticaliser en un morphème négatif, entrant dans le paradigme de *ně-* ou *in-*. A la suite d'une tendance à l'affixalisation – et, plus précisément, à la préfixation –, *male-* est alors antéposé à un adjectif ou à un adverbe. Il garde au début un élément de sens qui rappelle l'adverbe *male* « de mauvaise manière » avec un jugement implicite, mais il y a, néanmoins, perte de sèmes pour aboutir à une véritable négation.

5.3.2. Les préverbes grammaticalisés en préfixes quasi-négatifs

De même, certains éléments de relation peuvent se grammaticaliser et entrer dans le paradigme d'un morphème négatif en position de préfixe, tout en gardant à l'origine une trace de la valeur sémantique de l'élément de relation : *dē-*, *ā-*, *ex-*, *uē-* dénotent à la perte d'une entité, de manière comparable à la négation française *ne ... plus*, qui se différencie de *ne ... pas* par le fait qu'elle présuppose une ancienne situation d'existence face à une situation présente de non-existence.

C'est le cas de *ā-* et *dē-* en premier terme de composé dans les adjectifs *bahuvrīhi ā-mēns, dē-mēns* "fou, insensé" (litt. "qui a perdu sa raison" : "qui a la raison – perdue")⁴⁸.

Le préfixe *dē-* peut devenir un inverseur "qui n'a plus de x parce qu'il l'a perdu". Il peut porter sur une entité exprimée par un substantif : *dē-decus* "dés-honneur" comme "perte de l'honneur" vs *decus* "honneur", ou bien sur un procès exprimé par un verbe. On se trouve alors dans un cas semblable à l'opposition du français : *boutonner* vs *dé-boutonner* avec, pour le préverbe *dé-*, le sens de "défaire ce qui a été fait" : *dē-discō* "dés-apprendre" vs *discō* "apprendre"⁴⁹.

Par une évolution sémantique plus poussée, le préverbe *dē-* peut également équivaloir à une négation "standard" sans être porteur d'autre sème particulier : *dē-decet* "il ne convient pas, il est malséant" vs *decet* "il convient" :

Cic. *Tusc.* 4,55 : *Oratorem uero irasci minime decet, simulare non dedecet*

"Quant à l'orateur, il ne convient pas du tout qu'il se mette en colère, mais il n'est pas inconvenant qu'il fasse semblant".

Dans ce passage de Cicéron, les deux propositions juxtaposées sont structurées selon une opposition entre deux formes de *decet*. A la négation renforcée de la première proposition (*minime decet*) s'oppose la litote de la seconde proposition, effectuée par l'association de *nōn* et *dē-*. L'ensemble *nōn dē-decet* est dénotativement l'équivalent de *decet*, ce qui prouve que le préverbe *dē-* fonctionne bien ici comme un morphème négatif inverseur.

Dans l'adjectif composé *bahuvrīhi ex-pers* "dépourvu de, privé de", le premier élément, *ex-*, devait dénoter aussi à l'origine une perte, celle de l'entité dénotée par le second terme du composé (*pars, partis* F "la part"). Le sens devait être littéralement "qui a pour part - zéro, qui a une part nulle, qui n'a pas de part". Puis *expers* a pris le sens standard de "privé de" comme simple affirmation de l'absence d'une entité et sans référence à la perte de cette dernière.

On peut considérer également que le préfixe *dis-* dans les paires d'antonymes morphologiques comme : *dif-ficilis* "difficile" vs *facilis* "facile", *dis-par* "inégal, dissemblable" vs *par* "égal, semblable" fonctionne comme un morphème négatif préfixal. Ainsi *dis-par* peut-il être considéré en synchronie comme un (quasi-)synonyme d'*im-par*, qui est pourvu du préfixe négatif standard *in-* (de i.-e. **n-*)⁵⁰.

⁴⁸ C. MOUSSY 1996 et 2000.

⁴⁹ C. MOUSSY 1996 et 2000 ; J.-P. BRACHET 2000, 192-206.

⁵⁰ Dans *dis-cors* "en désaccord, discordant", qui s'oppose à *con-cors* "qui est d'accord, où il y a accord" (C. MOUSSY 1996 et 2000), on perçoit encore le sens concret de dispersion, puisqu'il est opposé au mouvement inverse dénoté par *con-*, marquant la

Enfin le préfixe *uē-*, qui a perdu sa productivité dès l'époque archaïque du latin, fonctionne comme un préfixe négatif dans un petit nombre d'adjectifs donnant lieu à des oppositions privatives entre le terme négatif et le terme non négatif : *uē-grandis* "qui a mal poussé, chétif, qui n'a pas atteint sa grandeur normale, trop petit" vs *grandis* "grand, aux grandes proportions". Au départ, ces adjectifs antonymes ont pu s'appliquer à des plantes et à des animaux dans le cadre du vocabulaire agricole et pastoral :

Varr. R. 2, 2, 13 : *Tempus optimum ad admittendum ab Arcturi occasu ad Aquilae occasum, quod quae postea concipiuntur fiunt uegrandes atque imbecillae*

"Le meilleur moment pour l'accouplement va du coucher d'Arcturus jusqu'au coucher de l'Aigle, parce que les petits qui sont conçus après cette date deviennent chétifs et faibles".

Dans ce dernier passage de Varron, l'adjectif en *uē-* est coordonné à un adjectif présentant la négation "standard" en premier élément de composé : *in-*, ce qui prouve l'évolution sémantique et fonctionnelle qu'il a subie.

Le préfixe *uē-* s'est spécialisé dans des adjectifs composés dénotant la démence et son emploi correspond alors à une négation "ne ...plus", indiquant une perte, comme pour *ā-mēns* et *dē-mēns*. On le trouve dans : *uē-sānus* "fou, insensé, qui n'est pas dans son bon sens" (qui entre en opposition privative avec *sānus* "sain, bien portant" dans son acception particulière : "d'intelligence saine, sensé") et dans l'adjectif *uē-cord-* (*uē-cor-s*) "fou, insensé" (litt. "qui a perdu sa raison")⁵¹.

Si *uē-* est inverseur avec un sème de jugement dépréciatif ("mauvais") dans *uē-grandis* "qui a mal poussé, trop petit" (vs *grandis* "qui a la bonne taille, qui a bien poussé") et *uē-sānus*, on trouve seulement le sème "mauvais" sans inversion dans *uē-pallidus* chez Horace (S. 1,2,129). L'adjectif de couleur *pallidus* signifiant "pâle, blafard" en mauvaise part (souvent appliqué au teint de l'homme malade), *uē-pallidus* a le même type de signification, intensifiée et avec un jugement de valeur supplémentaire : "qui est d'une mauvaise palleur, qui est blafard de mauvaise manière, affreusement pâle" :

Hor. S. 1, 2, 127-131 :
nec uereor ne ...uir rure recurrat, /

convergence. Les deux antonymes ne constituent plus, cette fois, une opposition privative : les deux préfixes sont dans une relation de substitution l'un par rapport à l'autre.

⁵¹ Pour *uē-cors* "insensé", nous ne possédons pas de paire minimale. Dans cet adjectif *bahuvrīhi*, *uē-* a plutôt sa valeur ancienne d'éloignement et donc de disparition et de perte, comme pour *ā-mēns* et *dē-mēns*.

... *uepallida lecto /*
desiliat mulier ...

“et je ne crains pas que, ... , le mari revienne à la hâte de la campagne ..., que, affreusement pâle, la femme ne saute hors du lit”.

Etant donné que le sens ancien de *ue-* semble être “loin de ” (cf. *ab*), cette valeur qualitative de jugement (“affreusement”) présente dans *uepallidus* doit résulter d’une ré-interprétation à partir de la valeur négative, qui provient elle-même de l’éloignement, en passant par l’absence et la disparition.

6. EVOLUTION CYCLIQUE

La typologie a récemment (E. van Gelderen 2008) repris la question du cycle de la négation, qui fut développé précocement par O. Jespersen (1917)⁵².

E. van Gelderen (2007), dans une ample étude translinguistique, conclut principalement à l’existence de deux cycles différents de la négation dans les langues du monde⁵³.

Dans un premier groupe de langues, on part d’une “expression indéfinie” comme angl. *nothing / never / a bit* pour aboutir à la négation (anglais, français, arabe). Selon le cycle de O. Jespersen, la négation s’affaiblit et elle est ensuite renouvelée⁵⁴. Dans un second groupe de langues, c’est une forme verbale qui donne naissance à la négation (chinois)⁵⁵.

Nous avons déjà signalé ci-dessus, à propos de la constitution de *nōn*, *nihil*, *nēmō*, *nūllus*, les faits qui permettent de classer le latin dans la première catégorie et nous avons mentionné le renouvellement cyclique dans les lexèmes négatifs entre le latin et l’ancien-français. Pour la négation standard en latin, nous souhaiterions ajouter un autre cas de renouvellement. Le verbe *nē-sciō* “je ne sais pas”, comme nous l’avons vu,

⁵² Pour une bibliographie documentée, voir E. VAN GELDEREN 2008, qui remonte à des ouvrages très anciens, mais cite aussi d’importants travaux relativement récents : TAULI 1958, HODGE 1970, DAHL (1979 : 88) : le cycle de la négation pourrait être un phénomène universel dans les langues du monde.

⁵³ Cette étude ne porte pas sur la négation prohibitive.

⁵⁴ Pour l’anglais contemporain parlé de bas niveau de langue, tendance au renouvellement de *I can’t see* par : *I can’t see nothing*. Cet auteur recourt à la notion d’“économie de traits” (angl. *feature economy*) et pose la chaîne diachronique de grammaticalisation suivante : angl. *adjunct* ♦ *specifier* ♦ *head* ♦ *affix*, c’est-à-dire une échelle allant du sémantique (angl. *semantic*) à l’“interprétable” (angl. *interpretable*) et à l’“in-interprétable” (angl. *uninterpretable*).

⁵⁵ Certaines langues utilisent les deux processus selon E. VAN GELDEREN 2008.

résulte de l'agglutination au verbe *scio* "je sais" de l'ancienne négation héritée **ně* proclitique devenue improductive en latin et remplacée par *nōn*. Or *nescio* est, à l'occasion, renouvelé par *nōn scio* "je ne sais pas" et donc réactualisé au moyen de la négation productive *nōn*. Il s'agit d'un premier cas de renouvellement selon la même structure. En outre, les inscriptions de Pompéi nous fournissent un indice selon lequel ce *nōn* vint, à son tour, se souder devant le verbe *scio*, de sorte qu'il ne forma plus avec lui qu'une seule unité phonétique - et peut-être même fonctionnelle - . La graphie *noscit* dans le passage suivant représente, en effet, *non scit*, selon l'interprétation de V. Väänänen⁵⁶ :

CIL IV 1173 :

Quisquis ama, ualia, peria qui nosci amare!

"Que tout homme qui aime se porte bien ; mais que périsse celui qui ne sait pas aimer!"

(= en latin classique : *Quisquis amat, ualeat ; pereat qui non scit amare!*)

Après l'affixalisation du lexème négatif **ně* en latin, on assiste donc de nouveau, dans la deuxième moitié du + I^{er} siècle, à une affixalisation de *nōn* par antéposition au verbe *scio*.

Ceci est la trace d'une re-création à l'identique du type *ně-scit* "il ne sait pas" refait en *nōn scit*, qui finit par être prononcé /*no:sci*/. On dégage ainsi en synchronie un morphème négatif antéposé préfixal /*nö*/ dans une opposition /*sci*/ "il sait" vs /*no:sci*/ "il ne sait pas".

7. CONCLUSION

Les critères croisés de la négation et de la grammaticalisation permettent de mieux situer le latin au sein des langues.

La négation en latin offre un intérêt tout particulier pour illustrer les phénomènes cycliques de renouvellement, aussi bien pour la négation standard ou les négations spécifiques qui entrent dans son paradigme (relevant de i.-e. **ně*) que pour la négation prohibitive. Pour le premier type de négation (i.-e. **ně*), le latin se situe dans le premier groupe - le plus nombreux - des langues du monde sélectionné par les typologues. Et même pour la négation prohibitive, le latin n'est pas isolé puisqu'aux faits latins vont faire écho, plus tard dans la même chaîne diachronique en français, des situations de renouvellement actualisant les mêmes processus structurels.

⁵⁶ V. VÄÄNÄNEN 1981 : 206.

OUVRAGES CITÉS

- BRACHET Jean-Paul 2000 : *Recherches sur les préverbes dē- et ex- du latin*, Bruxelles, Latomus.
- CHANTRAINE, Pierre 1974 : *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, tome III, Paris, Klincksieck.
- CROFT, William 1991 : "The Evolution of Negation", dans : *Journal of Linguistics* 27, 1-39.
- DAHL, Osten 1979 : "Typology of Sentence Negation", dans : *Linguistics* 17, 79-106.
- ERNOUT, Alfred – MEILLET, Antoine 1967 (1932) : *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck (abréviation : EM).
- FLECK, Frédérique 2008 : *Interrogation, coordination, subordination : le latin quin*, Paris, PUPS.
- FRUYT, Michèle 1990 : "La formation des mots par agglutination en latin", dans : *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 85, 173-209.
- 1996 : "La délocutivité: la notion et ses réalisations en latin", in *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, A. Bammesberger et Fr. Heberlein (éd.), Heidelberg, Universitätsverlag, C. Winter, p. 487-499 (Eichstätt, Allemagne, 24-28 avril 1995).
- 1998 : "La grammaticalisation en latin", in *Estudios de Lingüística Latina, Actas del IX Coloquio Internacional de Lingüística Latina*, B. Garcia-Hernandez (éd.), 1998, Madrid, Ediciones clásicas, p.877-890 (Madrid, Autonoma, 14-18 avril 1997).
- 2002 : "La négation comme modalité originale", in *Les modalités en latin*, M. FRUYT et C. MOUSSY (éd.), Paris, PUPS, coll. *Lingua Latina* n°7, 37-52.
- 2005 : "Grammaticalisation and Latin", in *Historical Linguistics 2003*, M. FORTESCUE, E. SKAFTE JENSEN, J. E. Mogensen, L. SCHOESLER (éd.), Benjamins, Amsterdam, Current Issues in Linguistic Theory (ICHL, 16th International Conference on Historical Linguistics, Copenhagen, 11-15 août 2003).
- 2005 : « Some Cases of Grammaticalisation in Latin : Subordinating Conjunctions, Concessivity and Modal Lexemes », dans : *Classica et Mediaevalia* vol. 55, December 2004 (éd. Gerd HAVERLING) (ICHL, 16th International Conference on Historical Linguistics, Copenhagen, 11-15 août 2003).
- 2008 : « Adverbes latins, grammaticalisation et lexicalisation » , in *Adverbes et évolution linguistique en latin*, M. FRUYT et S. VAN LAER (éd.), Paris, L'Harmattan (colloque « *Les adverbes latins* », centre A.Ernout, Paris IV, 6-8 juin 2004).
- inédit : "Antécédents latins de certains faits romans : négation, endophore, déixis", conférence à l'université de Rome 3, dans le séminaire de R. SIMONE, le 27. 3. 2008.

- GIVON, Talmy 1978 : "Negation in Language", dans : *Syntax & Semantics* 9, 69-112, New York; Academic Press.
- HODGE, Carleton 1970 : "The Linguistic Cycle", dans : *Linguistic Sciences* 13 : 1-7.
- JESPERSEN, Otto 1917 : *Negation in English and other languages*, Copenhagen, A.F. Ho/st, réimpr. 1966.
- Kluge, Friedrich 1975 (21ème éd.) : *Etymologisches Wörterbuch des Deutschen Sprache*, Berlin – New York, Walter De Gruyter.
- KÜHNER, Raphael – STEGMANN, Carl 1976 (1914 = 2^{ème} éd., 1955, 1962, 1976, réimpr. 1992) : *Grammatik der lateinischen Sprache*, Hannover, Verlag Hahnsche Buchhandlung (abréviation KS).
- LEHMANN, Christian 1985 : "Grammaticalization : Synchronic Variation and Diachronic Change", dans : *Lingua e stile* 20, 303-318.
2005 : « Theory and Method in Grammaticalization », in Diewald Gabriele (éd.), *Grammatikalisierung*, Berlin, W. de Gruyter (Zeitschrift für Germanistische Linguistik, Themenheft).
- LEUMANN – HOFMANN – SZANTYR, *Lateinische Grammatik*, I : LEUMANN Manu 1977 (1926-1928) : *Lateinische Laut- und Formen-Lehre*, C.H.Beck, München (abréviation : LH).
- MARCELLO-NIZIA, Christiane 2006 : *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck, collection "Champs linguistiques".
- MEILLET, Antoine 1912 : "L'évolution des formes grammaticales", dans *Rivista di scienza*, vol. XII, n° XXVI, 6 (= *Lingu. hist. et lingu. gén.* 1921, 130-148).
1916 : "Le renouvellement des conjonctions", in *Annuaire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes* 1915-1916, section historique et philologique, Paris (= *Lingu. hist. et lingu. gén.* 1921, 159-174).
1921 : *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- MEISER, Gerhard 1998 : *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Moussy, Claude 1996 : "Les problèmes de l'antonymie en latin", in *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik, Proceedings of the Eighth International Colloquium on Latin Linguistics*, A. BÄMMESBERGER et Fr. HEBERLEIN (éd.), Heidelberg, C. Winter, 474-486 (Eichstätt, 24-28 avril 1995).
2000 : "La création lexicale par antonymie", in *La création lexicale en latin*, M. FRUYT et Ch. NICOLAS (éd.), Paris, PUPS, coll. *Lingua Latina* n°6, 51-59.
- ORLANDINI, Anna 2001 : *Négation et argumentation en latin*, Peeters, Louvain-Paris.
- PAYNE, Thomas 1985 : "Negation", in *Language Typology and Syntactic Description I*, T. SHOPEN (éd.), 197-242, C.U.P.
- TAULI, Valter 1958 : *The Structural Tendencies of Languages*, Helsinki.
- TOURATIER, Christian 1994 : *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.

- VÄÄNANEN, Veiko 1981 (3ème éd.) : *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck.
- VAN GELDEREN, Elly 2008 : "Negative cycles", in *Linguistic Typology* volume 12 (2008), fasc. 2, 195-243 ("Cycles of Negation. An Economy Approach", communication au 7^{ème} colloque international de typologie, ALT VII (Association for Linguistic Typology), Paris, 25-28 septembre 2007).
- WALDE, A. – HOFMANN, J. B. 1954 : *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Carl Winter – Universitätsverlag (abréviation WH).